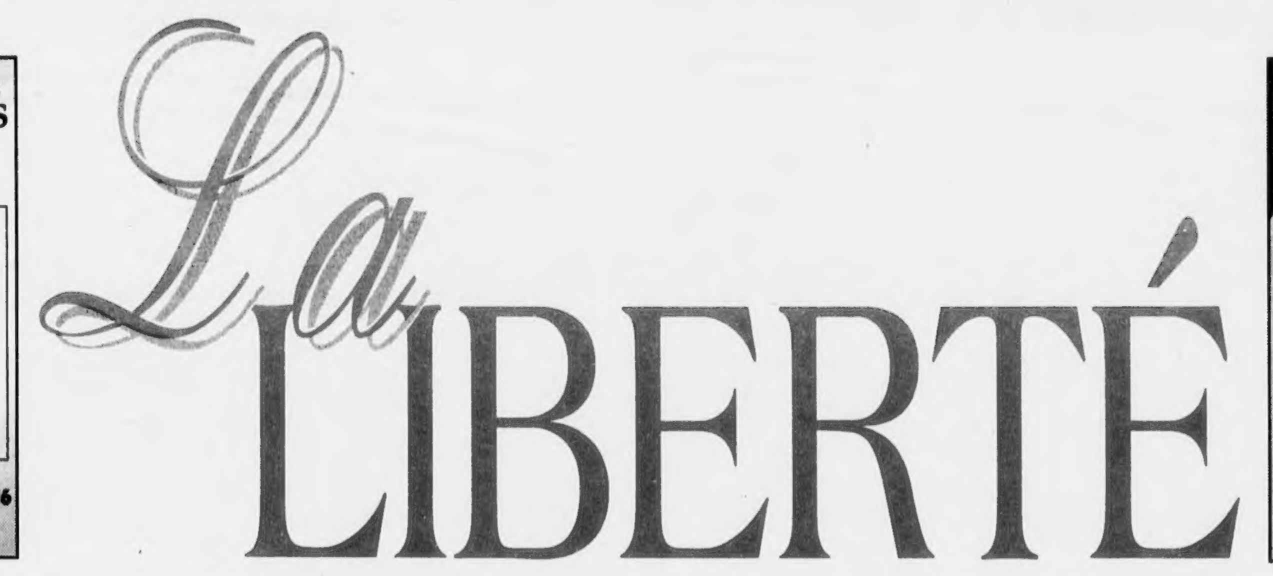


Vol. 86 n°40 • du 21 au 27 janvier 2000 • SAINT-BONIFACE 88 ¢ + taxes

Si les affaires vous intéressent!

Il y a une vie après l'armée, et celle de l'ancien major Yvan Lupien lui réserve des défis intéressants au plan professionnel. Ce conseiller en systèmes informatiques spécialiste de la logistique travaille aussi bien pour l'ONU, la GRC que pour la nouvelle Agence canadienne du sang.

■ Page 17.

Citation de la semaine

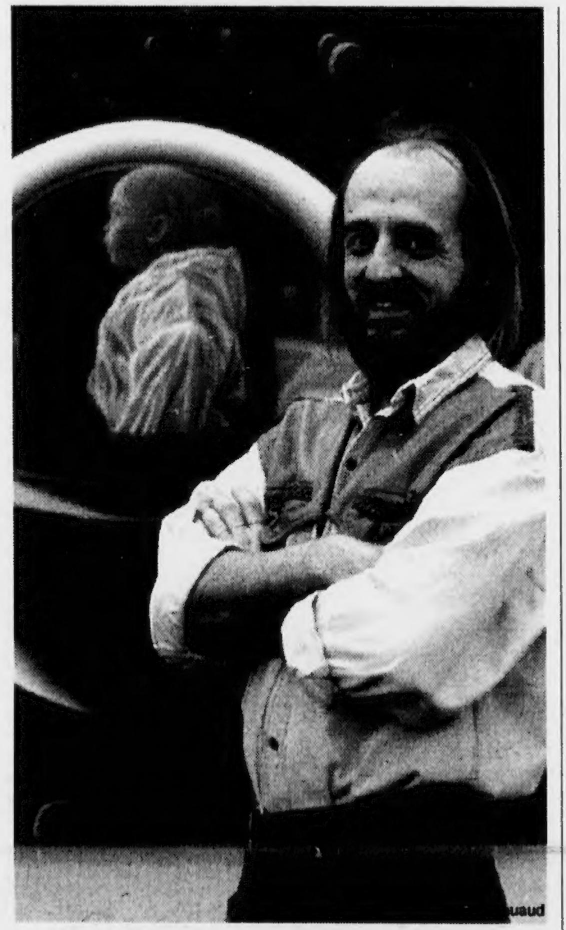
« La Broquerie deviendra la plus belle place au monde ! »

La Broquerie a un avenir du côté de l'industrie touristique, Laurent Tétreault en est certain ! Et la Municipalité souhaite mettre en œuvre son projet de parc touristique.

■ Page 7.

Le SOMMAIRE

Comment nous rejoindre?
Téléphone: 237-4823
Télécopieur: 231-1998
Sans frais: 1-800-523-3355
la_liberte@presse-ouest.mb.ca



Le peintre des lumières

Denis Gagnon peint des œuvres saisissantes dont la texture et la luminosité sont impressionnantes. Ses œuvres sont en montre au Piano Nobile et l'artiste sera en résidence au Centre culturel franco-manitobain au cours de l'année. Découvrez avec nous ce peintre hors de l'ordinaire. ■ Page 9.

La Province consulte

De nombreux francophones se sont rendus à la réunion de consultation budgétaire organisée par la Province le 18 janvier.

■ Page 18.

JUGEMENT DE LA COUR SUPRÊME

Des retombées au Manitoba

Sylviane LANTHIER

Pendant que les francophones partout au pays criaient victoire le 13 janvier en apprenant la décision de la Cour suprême dans ce qu'on appelle la « cause Summerside », le nouveau ministre de l'Éducation du Manitoba, Drew Caldwell, a préféré réserver ses commentaires, attendant que les avocats de la Province analysent la portée de cette décision dans les dossiers touchant la gestion scolaire au Manitoba.

Dans la francophonie aussi, on a analysé ce jugement, que la directrice de la Fédération provinciale des comités de parents (FPCP), Hélène d'Auteuil, qualifie d'excellent.

Le 17 janvier, 26 représentants de plusieurs organismes se sont réunis au Club La Vérendrye pour comprendre la portée du jugement et faire le point sur les deux dossiers juridiques menés par la FPCP. Ils se réuniront à nouveau le 25 janvier, cette fois pour parler de stratégie.

Le premier des dossiers juridiques au Manitoba concerne l'école communautaire Gilbert-Rosset de Saint-Claude. En 1997, les parents de l'école ont entamé des procédures judiciaires pour amener le gouvernement à reconnaître et pleinement financer leur école. Ces procédures ont été suspendues dans l'attente du jugement de la Cour suprême dans le cas de Summerside. La FPCP espère maintenant voir « régler » le cas de Saint-Claude.

Dans son deuxième dossier, que la FPCP appelle la « grande cause », la FPCP a déposé à la cour du banc de la reine une déclaration contestant la constitutionnalité de la loi scolaire qui a permis de créer la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM), dans des conditions qui ne respecteraient pas l'article 23 de la Charte des droits et libertés.

Dans cette cause, les avocats de la FPCP ont déposé leurs arguments l'automne dernier, et les avocats de la Province ont fait de même juste avant Noël. Dans son mémoire, la Province, selon Hélène d'Auteuil « nie tout ».

« Ils nient que de 1982 (entrée en vigueur de la Charte des droits) à 1993 (mise sur pied de la DSFM), les francophones ont vu leur droit à la gestion être refoulé. La Province dit qu'il est vrai qu'elle n'avait pas mis un système français sur pied, mais qu'il y avait des écoles et que le gouvernement encourageait l'instruction en français depuis 1970. » La Province tente aussi de « démontrer que son inaction n'a pas causé de l'assimilation. »

Les parties se prépareront maintenant en vue de l'étape des interrogatoires préalables. Chacun interrogera alors les témoins de l'autre partie, ce qui lui permettra de mieux préparer ses arguments en prévision du procès.

Pour le moment, il reste à voir comment réagira le nouveau gouvernement néo-démocrate au jugement de la Cour suprême et quel effet ce jugement aura sur les stratégies de la Province dans les causes manitobaines. La FPCP n'a pas rencontré le ministre de l'Éducation depuis sa nomination mais espère bien le faire. Pour Hélène d'Auteuil, « le cas de cour ne veut pas dire qu'on ne peut pas se parler, même s'il y a désaccord sur notre façon d'interpréter le droit. »

À la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM), le directeur général, Léo Robert, explique que la DSFM ne s'est pas sentie encouragée par la réaction première de Drew Caldwell le 13 janvier, surtout en ce qui concerne le dossier de Saint-Claude. « La décision de la Cour est une bonne nouvelle, mais son application par les provinces dépend toujours de leur volonté politique », rappelle-t-il.

Par ailleurs, en ce qui concerne le renouvellement de l'entente Canada-Manitoba sur la gestion scolaire, la DSFM attend toujours que soit convoquée une deuxième rencontre. Une première, qui a eu lieu l'automne dernier, a permis aux représentants des gouvernements et à de la DSFM de se mettre à jour sur le dossier. Une autre réunion devait être organisée en début d'année.

Lire également en page 3.



AVIS DE DEMANDE ET AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE
CENTRA GAS MANITOBA INC.

DEMANDEUR : CENTRA GAS MANITOBA INC.

DEMANDE : Centra Gas Manitoba inc. (" Centra ") a fait demande auprès de la Régie des services publics du Manitoba, conformément à la Loi sur la Régie des services publics, pour faire accepter les points suivants :

1. une méthodologie d'établissement de tarifs pour le gaz primaire fourni par Centra, qui comprend l'ajustement de ces tarifs à chaque trimestre de l'année (à partir du 1er mai 2000), pour qu'elle reflète :
   (i) 50 % de la différence entre la courbe des prix estimés pour les prochains 12 mois (pondérés selon le coût du gaz en stock) et le tarif établi dans le trimestre précédent; et
   (ii) la disposition, par trimestre, du compte d'écart du gaz acheté (PGVA) pour le gaz primaire, échelonnée sur les 12 prochains mois.
2. un procédé d'établissement de tarifs pour le gaz primaire fourni par Centra selon lequel Centra déposerait de façon intérimaire et ex parte les tarifs mis à jour avant le 15e jour du mois qui précède le début du prochain trimestre. Les tarifs seraient ensuite révisés et approuvés par la Régie et entreraient en vigueur au début du trimestre suivant.

Sur la facture des clients, le gaz primaire se rapporte au gaz naturel qui provient de sources de l'Ouest canadien à la frontière de l'Alberta.

Centra a aussi déposé sa politique de couverture en matière d'instruments dérivés, qui répond aux questions soulevées dans l'ordonnance de la Régie n° 100/99.

DÉTAILS DE LA DEMANDE : La méthodologie d'établissement de tarifs et le procédé d'établissement de tarifs que Centra cherche à faire accepter par la Régie, découlent du Plan de gestion des tarifs. La méthodologie d'établissement de tarifs propose d'utiliser le compte d'écart du gaz acheté (PGVA) comme un mécanisme pour égaliser les tarifs, non seulement de mois en mois mais aussi d'année en année. Les objectifs de Centra sont de réduire l'ampleur et la volatilité des changements de tarifs et d'établir des tarifs de vente qui réagissent aux conditions du marché de façon raisonnable.

DÉPÔT DU DOSSIER : Centra a déposé sa demande auprès de la Régie le 22 décembre 1999. Pour obtenir une copie de la demande, veuillez communiquer avec :

Manitoba Hydro
À l'attention de : Mme M. D. Murphy
820, avenue Taylor, 3e étage
Winnipeg (Manitoba) R3C 2P4
Téléphone : (204) 474-3468
Télécopieur : (204) 474-4947

La demande et les documents d'appui pourront aussi être consultés aux bureaux de la Régie.

AUDIENCE PUBLIQUE : La Régie tiendra une audience publique au sujet de la demande déposée par Centra Gas Manitoba inc., qui veut faire approuver ses propositions de gestion de tarifs, aux bureaux de la Régie, 330, avenue Portage, bureau 400, Winnipeg, au Manitoba, à partir du 6 mars 2000 à 9 h. L'audience continuera au besoin.

PARTICIPATION : Toute personne, entreprise, corporation ou municipalité qui souhaiterait intervenir au sujet de cette demande, ou qui aimerait participer à l'interrogatoire des témoins, soumettre des preuves ou présenter des conclusions, doit déclarer son intention le plus tôt possible en communiquant par écrit avec le secrétaire de la Régie.

M. H.M. Singh, secrétaire par intérim
Régie des services publics du Manitoba
330, avenue Portage, bureau 400
Winnipeg (Manitoba) R3C 0C4
Téléphone : (204) 945-2638
Télécopieur : (204) 945-2643
Cour. élec. : hsingh@cca.gov.mb.ca

Toute personne voulant présenter un mémoire à la Régie sans pour autant intervenir lors de l'audience doit aussi aviser le secrétaire de la Régie.

Les personnes souhaitant participer à cette audience en français sont priées de communiquer avec le secrétaire de la Régie avant le 24 février 2000.

Un horaire a été établi pour que l'échange d'information se fasse de façon ordonnée. Toute personne ayant l'intention d'intervenir devrait obtenir une copie de l'horaire aux bureaux de la Régie.

PROCÉDURE : La Régie a adopté certains règlements et procédures qui régissent la conduite de cette audience. Tous les intervenants doivent se familiariser avec les exigences de la Régie. On peut obtenir sur demande des exemplaires de ce document en écrivant au secrétaire de la Régie ou en appelant au (204) 945-2638.

FRAIS D'INTERVENTION : L'ordonnance de la Régie n° 163/87, en date du 12 novembre 1987, prévoit, entre autres, le remboursement dans certains cas des frais d'intervention et les démarches à suivre en l'occurrence. Les personnes désireuses de demander un remboursement de leur frais devront prendre connaissance de cette ordonnance.

En date du 10e jour de janvier 2000.

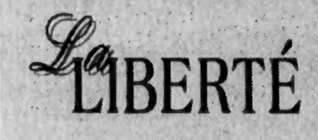
H.M. Singh
Secrétaire par intérim
La Régie des services publics


Donner un préavis de cinq jours.


Salle accessible aux fauteuils roulants.

bureau 400
330, avenue Portage
Winnipeg (Manitoba)
R3C 0C4





Journal hebdomadaire publié le vendredi par Presse-Ouest Limitée

C. P. 190
383, boulevard Provencher
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 3B4

Directrice et rédactrice en chef: **Sylviane LANTHIER** • Journalistes: **Daniel BAHUAUD, Karine BEAUDETTE** et **Sandra POIRIER** • Caricaturiste: **Cayouche (Réal BÉRARD)** • Bicolo: **Roxanne BOUCHARD, Stéphanie LÉGARÉ** et **Véronique TOGNERI** • Chef de la production et coordonnatrice de la publicité: **Véronique TOGNERI** • Secrétaire administrative: **Roxanne BOUCHARD** • Publicité: **Pascal DUBÉ** • Développement de photos: **Hubert PANTEL.**

Les bureaux sont situés au **383, boulevard Provencher** et sont ouverts de **9 h à 17 h du lundi au vendredi** • Toute correspondance doit être adressée à **La Liberté, Case postale 190, Saint-Boniface (Manitoba) R2H 3B4** • Les lettres à la rédaction seront publiées si leur contenu n'est pas diffamatoire et leur auteur(e) facilement identifiable • Téléphone: **(204) 237-4823** • Sans frais: **1-800-523-3355** • Télécopieur: **(204) 231-1998.**

L'heure de tombée pour les annonces est le lundi à midi. La direction se réserve le droit de refuser toute annonce envoyée après cette échéance ou d'imposer une surcharge de 10 %. • Nos annonceurs ont jusqu'au mercredi de la semaine suivante pour nous signaler toute erreur de notre part. La responsabilité du journal se limitera au montant payé pour la partie de l'annonce qui contient l'erreur.

L'adresse Internet: **http://www.presse-ouest.mb.ca** • Courrier électronique: **la_liberte@presse-ouest.mb.ca**

L'abonnement annuel: **Manitoba:** 28,50 $ (TPS et taxe provinciale incluses) • **Ailleurs au Canada:** 32,10 $ (TPS incluse) • **États-Unis:** 90 $ • **Outre-mer:** 125 $ • Les abonné.e.s manitobain.e.s qui passeront une partie de l'année aux États-Unis devront payer un supplément de 5 $ par mois • Les changements d'adresse pour les abonnements doivent nous parvenir AU MOINS DIX JOURS avant la date de déménagement.

Le journal LA LIBERTÉ est imprimé sur les presses de **Derksen Printers à Steinbach.**

N° de la convention: 1374079 • PAP 7996

ISSN 0845-0455





Fondation Donatien Frémont

JUGEMENT DE LA COUR SUPRÊME

« Et après, on nous accuse d'être déficitaire »

Pour l'avocat de la Fédération provinciale des comités de parents, Laurent Roy, la décision de la Cour suprême en faveur des parents de Summerside « risque de changer beaucoup de choses »...

Sylviane LANTHIER

Après des années de lutte juridique, les parents de Summerside dans l'Île du Prince Édouard ont enfin obtenu gain de cause le 13 janvier, alors que la Cour suprême du Canada a rendu une décision unanime en leur faveur, réaffirmant leur droit à une école française dans leur communauté.

Pour l'avocat manitobain Laurent Roy, cette décision « risque de changer beaucoup de choses » dans le paysage juridique et politique canadien.

Complexe, la décision unanime des neuf juges fait suite à des décisions précédentes (1) et vient réaffirmer la portée réparatrice de l'article 23 de la Charte des droits et libertés.

Pour la Cour, l'école joue un rôle essentiel dans le développement culturel des communautés de langues officielles minoritaires, et dans leur capacité à lutter contre les effets de l'assimilation. Et ce rôle, les provinces et leurs ministres de l'Éducation doivent le reconnaître quand vient le temps d'adopter des lois ou de prendre des décisions qui auront un effet sur les écoles de la minorité.

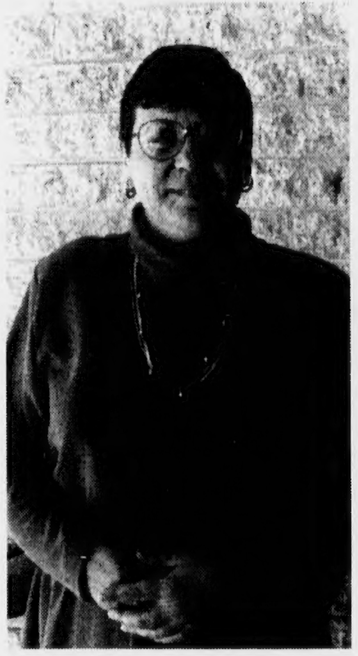
Plus encore, indique Laurent Roy, la Cour, dans son jugement, affirme que les pouvoirs discrétionnaires du ministre de l'Éducation sont limités par l'article 23; ses décisions ne doivent donc pas contredire cet article.

De plus, « on dit que la décision de la commission scolaire prime sur le pouvoir discrétionnaire du ministre, indique Laurent Roy. La Cour parle de valorisation de l'école dans la communauté; elle parle aussi d'habilitation des commissions scolaires. Pour elle, c'est aux commissions de dire comment doivent se faire les actions réparatrices. »

Pour Guy Jourdain de l'Institut Joseph-Dubuc, c'est probablement là le cœur du jugement. « Ça dit que lorsqu'une commission scolaire prend une décision à l'intérieur de ses attributions et en conformité avec l'article 23, le ministre se doit de la respecter. Selon la Cour, la commission scolaire est la mieux placée pour soupeser les faits et les circonstances, parce qu'elle est plus proche de la communauté. »

Selon Laurent Roy, cette notion d'habilitation deviendra aussi importante que l'équivalence des résultats, issue de décisions précédentes de la Cour. Avec Summerside, rappelle-t-il, la Cour a clairement indiqué que les notions d'égalité et d'équivalence ne devaient pas être confondues, et qu'il était possible que l'éducation dans la langue de la minorité nécessite plus de ressources par exemple pour obtenir des résultats équivalents à ceux obtenus dans les écoles de la majorité.

Pour la directrice générale de la Fédération provinciale des comités de parents (FPCP), Hélène d'Auteuil, il s'agit là d'un jugement qui « fait avancer notre grande cause ».



Hélène d'Auteuil.

Le jugement, dit-elle, est aussi intéressant sur la question des nombres, puisque selon la Cour, il faut davantage tenir compte des inscriptions potentielles que des inscriptions réelles au moment de déterminer si, dans un cas, le nombre des élèves justifie la création d'une école. « Une fois qu'une communauté a fait un débat et pense que l'école est un moyen de repêcher une communauté perdue, donc de réparer des torts causés par l'assimilation, même si les nombres sont petits au départ, rattraper cette communauté vaut le coup et le ministre n'a pas le droit de nous dire non. »



Archives La Liberté

Laurent Roy.

Avocat de la FPCP, Laurent Roy estime aussi que le jugement apporte des arguments supplémentaires aux parents manitobains, dans la cause qui les oppose la Province : « On parle du déficit de la DSFM, mais c'est la Province qui lui a donné ce déficit parce qu'elle ne finance pas suffisamment les programmes. » Donc la Province aurait fait pour la communauté des choix qui vont à l'encontre de l'article 23.

« C'est la Province qui a décidé pour la communauté comment la DSFM allait être créée, comment elle allait fonctionner et qu'elle aurait un déficit, affirme Laurent Roy. C'est la Province qui a découpé la carte au moment de la création de la DSFM ; c'est elle qui a défini les besoins, exclu les villages comme Élie, Fannystelle, Saint-Eustache, les condamnant à l'assimilation complète. La Province a pris, pour nous, des décisions qui ne respectent pas l'article 23. Et ce que nous a dit la Cour suprême le 13 janvier, c'est que la Province n'avait pas le droit de faire ça. Avant le transfert des écoles à la DSFM, la Province a laissé les divisions cédantes vider les écoles. Par la suite, quand on a eu besoin de tondre le gazon, il a fallu acheter des tondeuses... et après on nous accuse d'être déficitaire. »

(1) Arrêt Mahé, renvoi manitobain, affaire Beaulac, par exemple.

Les francophones jubilent

Ottawa (APF) - Les francophones de partout au pays applaudissent le jugement de la Cour suprême du Canada.

La Fédération des communautés francophones et acadienne a accueilli « avec joie » un jugement qui permettra à d'autres communautés francophones minoritaires, notamment au Manitoba, de défendre leur cause auprès de leur gouvernement.

À la Commission nationale des parents francophones, la présidente Annette Labelle explique : « L'important pour nous était de déterminer où se termine le pouvoir discrétionnaire du ministre et où commence le droit de gestion de la minorité. La réponse du tribunal est très satisfaisante. Le jugement facilitera le maintien de petites écoles et, dans d'autres situations, l'émergence de nouvelles écoles! »

Selon la Commissaire aux langues officielles, Dyane Adam, « La Cour suprême reconnaît qu'on ne peut pas négliger l'importance de l'accès aux écoles dans leur langue pour les communautés de langue officielle ».

Enfin, la Société Saint-Thomas d'Aquin, qui représente la communauté acadienne de l'Île-du-Prince-Édouard, qualifie la décision d'historique. Depuis le début des années 70, pas moins de 60 écoles acadiennes ont disparu du paysage scolaire de l'Île et la communauté acadienne a subi d'importantes pertes à cause de l'assimilation.

Summerside en bref

Summerside, c'est ce petit village de l'Île du Prince Édouard où des parents luttent depuis 1982 pour l'obtention de classes et/ou d'une école française dans leur communauté, plutôt que de voir leurs enfants faire jour après jour un trajet d'autobus de 50 minutes qui les mènent à l'école du village d'Abrams, située à 28 kilomètres.

Leur commission scolaire a accédé à leur demande, mais le ministre de l'Éducation de l'Île-du-Prince-Édouard a utilisé son pouvoir discrétionnaire pour refuser que soit construite une école française à Summerside. L'affaire est allée en cour. En première instance, le juge DesRoches a donné raison aux parents. La Province en a appelé du jugement, et a gagné en appel. Finalement, le 13 janvier, dans une décision unanime, les neuf juges de la Cour suprême ont rendu un jugement historique en faveur des parents.

Éditorial

Les obligations de la Province

La décision rendue par la Cour suprême le 13 janvier (voir textes en page une et 3) est remarquable pour beaucoup de raisons, et notamment parce qu'elle met la communauté au centre de la question scolaire. On y lit ainsi que si la commission scolaire (plus que le ministre) gère le droit à l'école française et doit être habilitée à déterminer les besoins à combler et les moyens pour y parvenir, c'est aussi parce que l'école est au cœur des communautés. L'école est le rempart qui peut le mieux parvenir à freiner l'assimilation et à apporter des réponses à l'aspect réparateur de l'article 23. En définitive, cet aspect réparateur concerne toute la communauté; dans son droit de gestion, la commission scolaire doit donc aussi représenter une communauté. Intéressant. Et à ne pas oublier.

par Sylviane LANTHIER

•••

Reste à voir bien entendu quel impact ce jugement aura au Manitoba, et comment le gouvernement néo-démocrate y réagira. La coïncidence des événements fait en sorte que des dossiers apparentés s'entremêlent, ne facilitant pas nécessairement la négociation de chacun. La décision de la Cour arrive en effet au moment où la Province vient de déposer les arguments de sa défense dans le cas qui l'oppose à la Fédération provinciale des comités de parents (FPCP) sur la constitutionnalité de la loi scolaire. Le jugement a aussi des retombées en ce qui concerne l'école de Saint-Claude, dossier où la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) tente d'amener le gouvernement à reconnaître pleinement l'école (et pour lequel la FPCP a intenté des procédures juridiques). Et pendant ce temps, la DSFM tente de tirer le meilleur parti des (lentes) négociations entourant le renouvellement de l'entente Canada-Manitoba.

Dernier élément en date : Greg Selinger, cette semaine, a indiqué en public que le fédéral allait devoir injecter des sommes dans la DSFM, parce que l'apport de la Province devait aussi tenir compte de sa situation déficitaire.

Les dossiers qui sont devant les tribunaux sont une chose, et il est fort possible que dans ces cas, pour des raisons probablement politiques qu'on continuera de déplorer et de dénoncer, les néo-démocrates ne voudront pas nécessairement en « donner » plus que le gouvernement précédent. Le gouvernement au pouvoir a beau être nouveau et « favorable aux francophones », dans la cause qui remet en question la constitutionnalité de la loi scolaire, la défense préparée par la Province n'en nie pas moins toute responsabilité dans l'assimilation causée par l'absence d'écoles françaises gérées par les francophones.

De là à penser que le gouvernement manitobain poursuivra la bonne vieille stratégie de laisser les tribunaux prendre à sa place des décisions politiques respectant la constitution, il n'y a qu'un pas. Facile à franchir.

D'un autre côté, parions que les francophones qui veulent obtenir le plus possible du gouvernement néo-démocrate, et pas seulement dans le domaine sensible de l'éducation, ne voudront pas s'aliéner le capital de sympathie qu'ils peuvent avoir auprès de ce gouvernement, dont le ministre des Finances ne cesse de répéter qu'il aura « des choix difficiles à faire ». Situation délicate, donc.

Reste que ces choix difficiles, en ce qui concerne les écoles, n'ont aucune raison d'être faits sur le dos des enfants francophones. Quel que soit le parti qui forme le gouvernement, les conditions d'enseignement déplorables dans certaines des écoles françaises restent inacceptables et le Manitoba doit dès maintenant agir à Saint-Claude, Laurier, Saint-Vital et ailleurs pour assurer une éducation de qualité aux francophones.

Si le gouvernement manitobain reconnaissait cela, on ferait au moins un grand pas. Et si les deux paliers de gouvernement s'entendaient pour accorder un financement plus équitable à la DSFM, on pourrait au moins penser que nos politiciens… comprennent le bon sens.

Car le jugement de la Cour le répète : l'obtention d'un système éducatif francophone dont les résultats sont l'équivalent du système de la majorité, peut signifier pour nos écoles l'injection de ressources supplémentaires, que la Province a l'obligation d'octroyer.

Point à la ligne.



PROCESSUS BUDGÉTAIRE

La DSFM franchit une première étape

Le 15 janvier, les commissaires de la Division scolaire franco-manitobaine ont entamé le processus budgétaire.

Sandra POIRIER

Le processus budgétaire de la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) a été entamé le 15 janvier. Lors de cette réunion extraordinaire, présidée par le président du comité de finances, Claude Lemoine, des représentants régionaux des quatre coins de la province ont fait connaître les demandes de leurs écoles aux commissaires de la DSFM.

Une heure a été accordée à chaque comité régional pour qu'il présente son plan budgétaire pour 2000-2001 et pour répondre aux questions des commissaires. Au fil des présentations, plusieurs demandes ont été répétées : rénovation des salles de sciences, rénovation des gymnases, ajout de classes portatives, ajout de personnel, etc. « Les quatre régions ont fait des demandes qui sont pas mal semblables », mentionne le président du comité de finances, Claude Lemoine.

Dans les écoles situées en milieu rural, le désir d'avoir un poste de secrétaire à temps plein a été exprimé plus d'une fois. « Il est important que quelqu'un soit en permanence au bureau du secrétariat pour contrôler le va-et-vient dans l'école, a indiqué la présidente de la DSFM, Yolande Dupuis. C'est une question de sécurité. »

Le bureau divisionnaire a aussi profité de l'occasion pour faire la présentation de son propre plan budgétaire. Cette ébauche prévoit, entre autres, l'ajout de nouveaux programmes et l'achat d'autobus afin de desservir les élèves habitant sur le territoire de la Rouge.

Cette première ébauche ne rapporte toutefois pas les dépenses qui seront engendrées à la suite de l'embauche du « commissaire » qui étudiera la structure de la DSFM. Selon le directeur général, Léo Robert, cette personne devrait être embauchée sous peu.

photo: Sandra Poirier

La présidente du comité régional Est, Hélène Dusablon, et la représentante Diane Verrier ont présenté le 15 janvier, à Sainte-Agathe, les demandes de leur région aux commissaires de la DSFM.

Pour le moment, le comité de finances, composé de Claude Lemoine, Luc Labossière, Maurice Auger, André Grenier, Michel Verrette et du secrétaire-trésorier, André Chaput, doit attendre le dépôt du rapport et des recommandations du comité de révision des formules avant d'entreprendre tout autre démarche. Ensuite, il évaluera le coût financier des demandes des comités régionaux.

Le comité de finance devrait présenter aux commissaires une première ébauche d'ici le 15 février. Les régions pourraient recevoir cette ébauche dans la semaine qui suivra et auront jusqu'au 15 mars pour fournir leurs commentaires et réactions au comité de finances. « Nous tentons de suivre de manière informelle le processus budgétaire qui a été adopté en décembre parce que nous savons que le travail peut être réalisé d'ici les dates déjà établies », précise Claude Lemoine.

Summerside

Par ailleurs, le commissaire et président de la Fédération nationale des conseillères et conseillers scolaires francophones, Marc Boily, croit fortement que la décision de la Cour suprême concernant l'école de Summerside pourrait avoir des répercussions positives sur les écoles et qu'elle devrait être considérée dans la préparation du budget. Maurice Auger n'est toutefois pas en accord avec cette proposition. « On devrait incorporer cette stratégie le moment venu », lance ce dernier. Le débat sur cette question ne s'est pas poursuivi.

Ce que les comités régionaux ont demandé

- Le Comité régional urbain demande que le budget des technologies de toutes ses écoles soit augmenté. Il demande pour l'école Lacerte, l'aménagement d'un local pour les maternelles, la rénovation du laboratoire de sciences des 7e, 8e et 9e année et l'ajout d'un deuxième étage au-dessus du gymnase. Les demandes qui ont été adressées par l'école Lavallée concernent la nouvelle école. Une clôture devrait entourer la cour d'école. Pour sa part, l'école Tâché veut voir un terme à ses problèmes d'expropriation afin que l'école soit agrandie. Elle demande un local pour une pré-maternelle, un laboratoire de science, quatre classes pour les 7e et 8e années, l'agrandissement du salon du personnel et du stationnement. L'école Précieux-Sang veut que les services d'un architecte soient retenus pour faire un plan de rénovations de l'aire ouverte et que ces rénovations soient effectuées. Le collège Louis-Riel demande le déplacement du local de sa radio étudiante, la rénovation de deux laboratoires de science et du centre d'arts plastiques.
- Le comité régional ouest demande l'ajout de personnel dans toutes ses écoles et a représenté son plan d'immobilisation 1999-2004 qui fait entre autres état d'un bâtiment pour l'école Jours de Plaine et d'une salle polyvalente pour l'école communautaire Gilbert-Rosset.
- Le comité régional sud désire poursuivre le programme de maternelle à temps plein et désire un employé à temps plein à la réception de ses écoles. L'école communautaire Réal-Bérard désire deux salles de sciences pour les élèves de la 7e année à secondaire 4.
- Le comité régional est rapporte des demandes d'ajout de personnel pour toutes ses écoles. L'école Lagimodière désire obtenir un poste de direction à temps plein et agrandir sa bibliothèque.



OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

AVIS PUBLIC

Demandes de licences d'exportation de gaz naturel présentées aux termes de la partie VI de la Loi sur l'Office national de l'énergie

- L'Office national de l'énergie (l'Office) souhaite informer le public que les demandes complètes de licence d'exportation de gaz naturel sont traitées individuellement à mesure qu'elles sont déposées.
- L'Office n'exige pas que les demandeurs publient un avis officiel de leur demande. En effet, les parties ayant demandé d'être inscrites sur la liste de notification de l'Office relative aux demandes d'exportation de gaz naturel sont informées de toutes les demandes dès que l'Office les reçoit.
- Les nouvelles parties qui souhaitent être ajoutées à la liste de notification doivent s'inscrire auprès du secrétaire de l'Office à l'adresse indiquée ci-dessous ou communiquer avec M. Denis Tremblay, agent des Communications, par courrier électronique au http://www.dtremblay@neb.gc.ca
- De plus, l'Office publie tous les avis de demande d'exportation de gaz naturel sur son site Internet (http://www.neb.gc.ca). L'avis est également disponible à la bibliothèque de l'Office.

Michel L. Mantha
Secrétaire
Office national de l'énergie
444, Septième Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2P 0X8
Télécopieur : (403) 292-5503

HÔPITAUX

Les repas congelés sous la loupe d'un comité

Sylviane LANTHIER

La « nourriture congelée » distribuée dans sept établissements hospitaliers de la ville de Winnipeg a été au cœur des débats lors de la dernière campagne électorale. Il y a quelques semaines, le gouvernement annonçait le rachat du contrat qui le liait à la firme torontoise Newcourt Capital. Et le 13 janvier, le ministre de la Santé, Dave Chomiak, a fait un autre pas vers la révision du système de distribution de la nourriture aux patients et résidents des hôpitaux et établissements de longue durée, en annonçant la création d'un groupe de travail sur la question.

Composé de sept personnes et présidé par le président de l'Hôpital général Saint-Boniface, Hubert Gauthier, ce groupe de travail doit apporter d'ici juin ses recommandations au gouvernement et à Santé Manitoba.

L'occasion est idéale, estime Hubert Gauthier. Le centre de distribution de nourriture qui dessert sept établissements de Winnipeg est, dit-il « presque à capacité », et comme le gouvernement a « racheté l'hypothèque du centre, nos banquiers ne sont plus les mêmes. C'est maintenant le gouvernement qui a la chose en mains, ce qui veut dire que des ajustements au projet peuvent être faits ».

En ce moment, seuls l'Hôpital général Saint-Boniface et le Centre de sciences de la santé ont encore leur propre cuisine. Les patients des autres établissements de Winnipeg (hôpitaux et centre de soins de longue durée) reçoivent leurs repas du centre de distribution Urban Shared Services, qui livre 6 600 repas par jour et dont le budget annuel tourne autour des 20 millions $.

Mis en place par le gouvernement conservateur, le système de distribution de repas congelés a été fortement critiqué par les patients, les résidents et le public en général, et les néo-démocrates s'étaient engagés à en revoir les modalités.

« Le ministre ne nous a pas donné d'instructions précises, indique Hubert Gauthier. Il a amené autour de la table les meilleures expertises possible et nous a donné le mandat de revoir le système d'alimentation pour Winnipeg en tenant compte de certaines données : l'existence du centre de distribution, ce qui se fait à Saint-Boniface et au Centre des sciences de la santé, et les nouveaux lits à venir. »

Le comité, explique-t-il, fera d'abord l'analyse de la situation et des coûts sur laquelle tous pourront se baser, après quoi il pourra examiner les options qui s'offrent. « On a décidé d'examiner les solutions extrêmes, ce qui inclut la possibilité d'abolir le système actuel et de le recommencer à neuf ou la possibilité de le maintenir en y effectuant seulement des ajustements; et, entre ces deux extrêmes, toutes les autres solutions et idées nouvelles auxquelles on n'a pas encore pensé. »

Cette réflexion, mentionne Hubert Gauthier, doit aussi tenir compte de trois volets essentiels : les besoins cliniques en terme de nutrition; les mécanismes à mettre en place pour répondre à ces besoins; et les coûts engendrés. Par exemple, quelle que soit la solution envisagée, il faudra tenir compte des besoins nutritionnels particuliers des patients de Saint-Boniface et du CSS, deux hôpitaux universitaires qui accueillent des patients qui nécessitent souvent des repas dont la composition doit tenir compte de leur situation médicale.

SFM*info*

Les nouvelles de la Société franco-manitobaine



21 JANVIER 2000

Session de lobbying avec le gouvernement manitobain

La Société franco-manitobaine (SFM) organise prochainement une session de lobbying auprès des ministres du gouvernement manitobain. Certains organismes de la communauté participeront à cette initiative qui permettra de sensibiliser le nouveau gouvernement à la communauté francophone du Manitoba. La SFM profitera des activités entourant le Festival du Voyageur afin de leur faire connaître notre fête hivernale.

Décision de la Cour suprême du Canada

La Société franco-manitobaine (SFM) a accueilli avec enthousiasme la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Arsenault – Cameron*. Cette affaire, émanant de l'Île-du-Prince-Édouard, touchait les droits en matière d'éducation de francophones de la région de Summerside qui réclamaient, depuis 6 ans, une école de langue française pour leurs enfants.

Dans ce jugement, le plus haut tribunal du pays a accordé le droit aux parents francophones de Summerside d'avoir une école française dans leur région. Cette décision vient encore une fois appuyer les minorités francophones du Canada dans la lutte pour leurs droits en matière de services en français offerts au pays.

Le 233-ALLÔ sera au Festival du Voyageur

Encore cette année, le 233-ALLÔ du Centre de ressources communautaire (CRC) sera la centrale d'information pour le Festival du Voyageur, soit du 11 février jusqu'au 20 février 2000. Les gens désirant des renseignements sur les activités offertes durant le Festival ou sur la communauté francophone du Manitoba en général pourront communiquer avec le 233-ALLÔ (2556) afin de trouver les réponses à leurs questions. Ce service sera offert pour toute la durée du Festival du Voyageur, tous les jours, entre 9 h et 20 h.

Ce service est offert grâce à un partenariat entre le Centre de ressources communautaire (CRC), la Société franco-manitobaine (SFM) et le Festival du Voyageur.

Emplois disponibles par le biais du CRC

Vous connaissez des infirmier(ère)s, des secrétaires-réceptionnistes, des préposés au service à la clientèle qui sont à la recherche d'un emploi ? Le Centre de ressources communautaire a des emplois à temps plein et à temps partiel à combler dans plusieurs domaines.

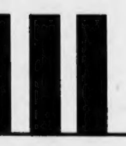
Pour de plus amples renseignements, communiquez avec Joëlle Boisvert au CRC (233-ALLÔ (2556) ou sans frais au 1-800-665-4443).

Visitez le nouveau site Internet de la communauté francophone du Manitoba au : www.franco-manitobain.org



Si vous avez des commentaires au sujet du SFM-info, vous pouvez nous contacter à la Société franco-manitobaine, 383, boulevard Provencher, pièce 212, Saint-Boniface (Manitoba) R2H 0G9

Tél. : 233-4915 1-800-665-4443 (sans frais)
Adresse Internet : sfm@franco-manitobain.org
Site : www.franco-manitobain.org



Avis de demande et instructions de procédure
Manitoba Hydro
Demande de licence d'exportation d'électricité à la société américaine
Minnesota Municipal Power Agency

Le 14 janvier 2000, Manitoba Hydro (« le demandeur ») a soumis une demande à l'Office national de l'énergie (« l'Office ») en vertu de la section II de la partie VI de la *Loi sur l'Office national de l'énergie* (« la Loi ») afin d'obtenir l'autorisation d'exporter un maximum de 60 MW d'électricité entre le 1er mai 2000 et le 30 avril 2009 et de 30 MW d'électricité entre le 1er mai 2009 et le 30 avril 2012. Les exportations demandées sont conformes aux conditions de l'accord de vente d'électricité conclu par Manitoba Hydro avec la société Minnesota Municipal Power Agency, qui est entré en vigueur le 7 janvier 2000.

L'Office souhaite connaître le point de vue des parties intéressées au sujet de la présente demande avant de délivrer une licence ou de recommander au gouverneur en conseil de tenir des audiences publiques. Les instructions sur la procédure qui suivent expliquent en détail la procédure utilisée.

1. Le demandeur doit conserver dans ses dossiers des copies de la demande à des fins de consultation publique pendant les heures normales de bureau et remettre une copie à toute personne qui en fait la demande. Les parties intéressées peuvent consulter une copie de la demande à la bibliothèque de Manitoba Hydro située au 3e étage de son siège social, au 820 de l'avenue Taylor, à Winnipeg (Manitoba). Les parties intéressées peuvent également consulter une copie de la demande, pendant les heures normales de bureau, à la bibliothèque de l'Office, située au 444 de la 7e Avenue Sud-Ouest, à Calgary (Alberta), T2P 0X8.

2. Quiconque souhaite soumettre des observations écrites au sujet de la demande doit les faire parvenir au plus tard le 21 février 2000 au secrétaire de l'Office national de l'énergie, au 444 de la 7e Avenue Sud-Ouest, à Calgary (Alberta), T2P 0X8 (télécopieur : (403) 292-5503), ainsi qu'au demandeur, à l'attention de K. M. Tennenhouse, avocat-conseil et secrétaire général, au siège social de Manitoba Hydro, au 820 de l'avenue Taylor, à Winnipeg (Manitoba), R3C 2P4.

3. Conformément au paragraphe 119.06(2) de la Loi, l'Office peut tenir compte de toute considération qu'il juge pertinente. En particulier, l'Office s'intéresse aux observations qui traitent des questions suivantes :

a) les effets des exportations d'électricité sur les provinces autres que la province exportatrice;

b) les incidences des exportations sur l'environnement;

c) si le demandeur

i) a informé les parties qui ont indiqué un intérêt dans l'achat d'électricité à des fins de consommation au Canada des quantités d'électricité et des catégories de service pouvant faire l'objet d'une vente;

ii) a offert la possibilité d'acheter de l'électricité à des conditions aussi favorables que celles précisées dans la présente demande aux parties qui, après avoir été informées dans des délais raisonnables, manifestent leur intention d'acheter de l'électricité à des fins de consommation au Canada.

4. Tout commentaire du demandeur relativement aux observations soumises en réponse aux paragraphes 2 et 3 du présent avis de demande doit être transmis au secrétaire de l'Office et signifié à la partie ayant soumis les observations pertinentes au plus tard le 7 mars 2000.

5. Tout commentaire additionnel des parties ayant soumis les observations commentées en réponse au paragraphe 4 du présent avis de demande doit être transmis au secrétaire de l'Office et signifié au demandeur au plus tard le 17 mars 2000.

6. Pour de plus amples renseignements sur les procédures d'examen de l'Office, veuillez communiquer avec M.L. Mantha, secrétaire de l'Office (téléphone : (403) 299-2711, télécopieur : (403) 292-5503).



La Broquerie

Bientôt un parc touristique?

Daniel BAHUAUD

Un parc touristique avec lac artificiel, terrain de camping et glissades d'eau pourrait voir le jour à La Broquerie dès l'été, si la communauté réussit à obtenir du fonds de bourses du Millénaire fédéral les 300 000 $ nécessaires. Il se pourrait même qu'on y construise un centre touristique avec musée. Le 12 janvier, la Municipalité et des représentants de la Chambre de Commerce ont rencontré le député fédéral David Iftody pour faire comprendre au fédéral l'importance du projet pour La Broquerie.

« Bientôt, La Broquerie deviendra la plus belle place au monde, lance le directeur général de la Municipalité, Laurent Tétrault. Nous voulons faire de notre village une destination touristique. Nous allons travailler fort pour que le parc touristique soit construit dès que possible. Notre projet a impressionné David Iftody. »

Conçu par l'architecte Étienne Gaboury après plusieurs consultations auprès de la communauté, le parc touristique coûtera environ 900 000 $ et aura un lac artificiel de 25 acres. Une fois le lac creusé, un terrain de camping et des sentiers récréatifs seraient aménagés.

Le parc touristique sera érigé sur un terrain public, mais le projet aura aussi une composante privée, grâce à une entente qui permettra au golf La Vérendrye d'utiliser la butte créée par la construction du lac. Roland Gauthier veut y installer des glissades d'eau, et construire une piscine sur son terrain. « Ces divertissements privés rendront plus attrayant le parc public, estime Laurent Tétrault. Tout sera situé à un seul endroit. »

La Municipalité de La Broquerie attend une réponse du fédéral à la fin de février ou au début de mars. Si elle reçoit la subvention, les travaux d'aménagement du lac débuteront cette année. « Il nous faudra évidemment trouver d'autres fonds, indique Laurent Tétrault. Heureusement, on pourra construire le parc par étapes. Notre priorité est le lac. C'est le cœur du projet. La construction du centre touristique dépendra des fonds disponibles et pourrait être remise à plus tard. »

Sainte-Anne

Le monastère peut-il être sauvé?

La paroisse Sainte-Anne-des-Chênes a recommandé la démolition du monastère, mais la Corporation de développement communautaire (CDC) de la ville espère encore trouver un moyen de développer l'édifice.

Lors d'une réunion extraordinaire lr 6 janvier entre le comité des affaires économiques et le conseil de pastorale de la Région pastorale de Sainte-Anne, il a été décidé de demander au diocèse l'autorisation de démolir le monastère. La nouvelle a été annoncée le 16 janvier dans une lettre adressée aux paroissiens. La CDC de Sainte-Anne estime cependant que le monastère a toujours du potentiel. Il serait une importante composante au plan de développement économique de la ville que la CDC va élaborer en mai avec le CDEM et l'architecte Étienne Gaboury. Lors d'une réunion le 13 janvier, la CDC a mandaté André Lafrenière pour qu'il entame un dialogue avec la paroisse et le diocèse.

« Nous allons leur demander de nous donner la permission de bien étudier la situation avant de décider de démolir le monastère, explique André Lafrenière. Il se peut qu'il y ait encore d'autres moyens de financer le réaménagement de l'édifice sans endetter davantage la paroisse. Si nous pouvons les trouver, nous voudrions cette chance. »

Aucune décision n'a encore été prise par le diocèse. À la paroisse, le curé Édouard Bonin souligne qu'il est en faveur de la démolition du monastère pour des raisons financières. « Je ne peux pas en toute conscience mettre l'argent des paroissiens dans le monastère quand on a d'autres engagements financiers. Nous avons refait les fondations de l'église au prix de 226 000 $. Il nous reste un peu moins de 100 000 $ à payer sur notre dette. Depuis les dix dernières années, tout a été fait pour préserver le monastère. Nous n'avons pas les moyens de le soutenir. La démolition est une bonne décision administrative. »

Lorette

En avant, malgré tout

Lors de sa réunion régulière du 18 janvier, le conseil municipal de Lorette a décidé de procéder dès que possible à la construction du nouveau bassin d'épuration des eaux. Il a également chargé un contracteur de Winnipeg, Tailleux Construction de procéder vers le 15 février à l'aménagement de la conduite qui reliera la lagune au canal de dérivation de la Seine.

Cette décision est rendue possible parce que le 14 janvier, la Province a accordé à la Municipalité de Taché un permis environnemental, confirmant que la lagune répondra à ses critères environnementaux.

« Nous pourrons entamer dès que possible la construction de la conduite principale, estime l'administrateur de Taché, Ernest Lajoie. Pour la lagune en tant que telle, il faudra attendre le dégel. »

Par ailleurs, la Municipalité n'a toujours pas obtenu de réponse du fédéral quant à sa demande d'extension à la fin mars pour obtenir les 170 000 $ d'Infrastructure Canada mis de côté pour le projet. La date limite officielle pour obtenir cet argent était le 31 décembre.

De plus, Taché a appris cette semaine que le Fédéral exige toujours qu'une étude sur les retombées environnementales soit menée, si la Municipalité utilise l'argent d'Infrastructure Canada. Un groupe de résidants s'opposant au projet a demandé cette étude. « Le fédéral nous indique que l'étude sera requise si nous voulons les fonds d'Infrastructure Canada, souligne Ernest Lajoie. Par contre, la Province a déjà approuvé le projet et nous ne sommes donc pas terriblement inquiets. Ce n'est pas ça qui va empêcher le projet d'avancer. »

VENTE DU CLUB LA VÉRENDRYE

Les parties négocient

Le Club La Vérendrye pourrait devenir la propriété de la Corporation Riel. Mais rien n'est encore définitif.

Sylviane LANTHIER

La Corporation de développement économique Riel, Franco Magnifico, et la Caisse populaire Saint-Boniface pourraient en venir à une entente qui permettrait au Club La Vérendrye de trouver un nouveau propriétaire, et ce, « dans le meilleur intérêt de la communauté francophone ».

C'est en tout cas ce qu'espère le directeur général de la Caisse populaire, Michel Audette, selon qui « les négociations marchent bien et la communauté pourrait bénéficier des résultats ».

Il était cependant encore trop tôt au moment d'écrire ces lignes pour obtenir des détails des parties concernées. Les parties ne se sont pas présentées devant le tribunal le 17 janvier, comme l'avait ordonné la cour du banc de la reine en décembre, ayant d'un commun accord préféré poursuivre les négociations. Et tant que ces dernières se poursuivront, les dates avancées par la cour pour régler le dossier pourraient encore être retardées.

« Ce qu'il faut comprendre, laisse entendre Michel Audette, c'est que, comme tout contrat, celui que la Caisse a passé avec Franco Magnifico peut être contesté dans les 30 jours. La Corporation l'a contesté en décembre. Le juge a d'abord dit que nous n'avions pas à nous présenter en cour pour obtenir son approbation; cependant, il a aussi reconnu par la suite qu'étant donné que le Club a été placé sous tutelle, nous devions obtenir ce qu'on appelle un « vesting order », qui nous autorise à demander au bureau des titres de reconnaître la vente. »

Selon Michel Audette, la Caisse considère avoir déjà conclu une entente avec l'homme d'affaires et propriétaire du Club Saint-Boniface, Franco Magnifico, qui « prépare son dossier depuis presque trois ans ». Toujours selon Michel Audette, la Caisse n'est pas partie prenante aux négociations en cours entre les deux autres parties en ce moment, mais est au courant des détails de l'entente éventuelle.

Si par exemple la Corporation de développement économique Riel prenait à son compte les « termes et conditions » de l'entente déjà conclue entre la Caisse et Franco Magnifico, il faudrait selon Michel Audette que la Caisse « approuve ce transfert entre les deux parties » pour que l'affaire puisse être conclue.



Archives La Liberté

Michel Audette.

À la Corporation Riel, le président Raymond Simard se dit encouragé par l'allure des négociations mais, rappelle-t-il, tant qu'une entente n'est pas intervenue, il est impossible de dire comment l'affaire se réglera et si la Corporation Riel parviendra à se porter acquéreur du Club La Vérendrye.

La Liberté LOISIRS

Cahier culturel et sportif.

PEINTURE

Emporté par l'imagination

L'exposition Royaumes de réalité de Denis Gagnon est en montre au Piano Nobile de la salle du Centenaire.

Daniel BAHUAUD

Denis Gagnon s'est longtemps cherché avant de devenir artiste. Franco-Ontarien de naissance, il a d'abord travaillé dans les mines de l'Ontario, chauffé des taxis et songé à devenir officier dans l'armée. Il s'est même fait vendeur de meubles, tout en faisant des paysages et des natures mortes pour des petites galeries commerciales à Ottawa et Toronto. Ce n'est qu'en 1991, lorsqu'il a été diagnostiqué épileptique, qu'il s'est donné complètement à la peinture.

Depuis le début de 2000, Denis Gagnon est l'artiste en résidence au Centre culturel franco-manitobain. Essentiellement autodidacte, il a gagné plusieurs prix, notamment celui de la Meilleure peinture de l'Institut canadien des mines. Sa toile *Somebody Help Me* illustre la pochette d'un disque de l'Unicef servant de levée de fonds pour les jeunes du Kosovo. On retrouve *Le Temps des rêves* sur des cartes de la Société canadienne de l'épilepsie. Cette toile fait d'ailleurs partie des œuvres en montre dans l'exposition *Royaumes de réalité* qu'on peut voir au Piano Nobile de la salle du Centenaire jusqu'au 4 février.

« Je dois toute ma carrière à ma maladie, souligne Denis Gagnon. L'épilepsie m'a forcé à réévaluer mes priorités et mes valeurs, et à écouter cette petite voix qui me disait, "Denis, poursuis tes rêves". J'ai compris que ce n'est pas l'argent qui fait le bonheur, mais plutôt la création. Maintenant, je suis mon cœur. C'est une vie sans doute plus difficile; on ne s'enrichit pas en se faisant artiste. Sans ma maladie, je serais peut-être bien misérable, travaillant toujours au même boulot ennuyant. »

Sa maladie lui sert également d'inspiration. En effet, les tableaux de Denis Gagnon suggèrent, parfois très subtilement, les hallucinations qui accompagnent une crise complexe-partielle d'épilepsie. « Je fais deux sortes de crises. Il y a le grand mal, où je perds connaissance. Mais ces crises ont lieu seulement la nuit, quand je dors. Je n'en ressens que les effets. Par contre, la crise complexe-partielle entraîne deux états simultanés de la conscience. Elle ressemble à un rêve qu'on aurait tout en étant éveillé. »

Dans la toile intitulée *Le Temps des rêves*, un jeune autochtone semble perdu dans son monde à lui. Bien qu'il soit peint dans un style réaliste, le paysage autour de lui est fluide, flou et lumineux. Dans *À l'aube d'un nouveau millénaire*, un jeune est assis dans un petit vaisseau spatial muni d'un dôme transparent. L'enfant semble suspendu dans l'univers.

Le monde un peu surréaliste de Denis Gagnon s'apparente également à celui des enfants, qui sont plus aisément emportés par leur imagination. La toile *Hommage à Vincent* représente une jeune fille qui se trouve hypnotisée par une télévision, à regarder un film de Disney. La fille et la télévision sont représentées dans un style presque photographique, alors que la pièce environnante est rendue dans le style impressionniste de Vincent Van Gogh.

« Lorsque l'imagination nous emporte, le monde glisse de notre conscience, dit-il. C'est un peu ce que je vis quand j'ai une crise. C'est ce que nous vivions plus aisément lorsque nous étions enfants et que notre imagination était plus souple. »

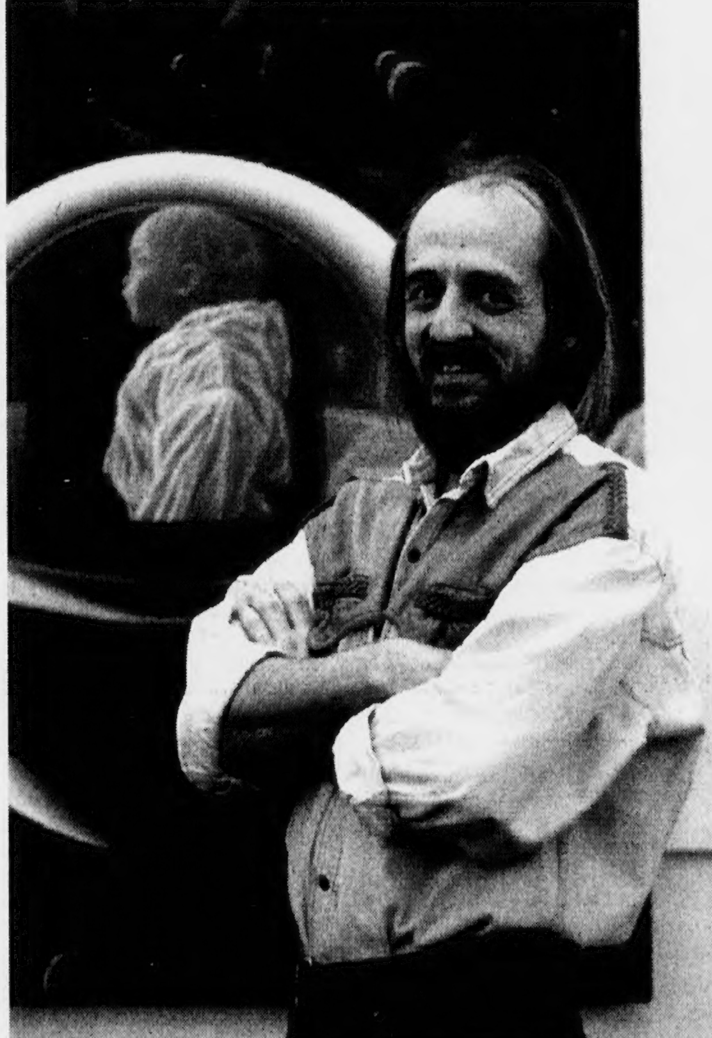


photo: Daniel Bahuaud

Denis Gagnon : « Lorsque l'imagination nous emporte, le monde glisse de notre conscience. »

Un métier traditionnel

Denis Gagnon se distingue également du fait qu'il fabrique ses toiles, délaie sa peinture et fait surtout appel aux techniques traditionnelles élaborées par les grands maîtres flamands et hollandais. « J'adore Rembrandt, lance-t-il. Il était un habile manipulateur de la lumière et de l'ombre. C'est en partie parce ce qu'il dessinait sur la toile une grisaille, c'est-à-dire une version en noir et blanc de sa peinture. Ainsi, il pouvait se concentrer sur cet effet avant de penser à la couleur. »

Afin de rendre leurs toiles encore plus lumineuses, les grands maîtres y appliquaient aussi des couches transparentes et semi-transparentes. Denis Gagnon en fait autant. « Plus il y a de couches, plus la lumière est absorbée par la toile, explique-t-il. Le contraste entre la lumière et l'ombre devient plus prononcé. L'effet est surprenant, scintillant et rehausse leur qualité un peu surréaliste. Ça vaut la peine de délayer ses propres couleurs, même si une toile peut prendre 200 heures à compléter.

« Malheureusement, les techniques traditionnelles se perdent de nos jours, poursuit-il. Pourtant, elles ont subi l'épreuve du temps. On ignore toujours la durée éventuelle de la peinture acrylique moderne. Je peux garantir aux gens qui les achètent que mes toiles vont durer au moins 500 ans! »

Les 13 toiles de *Royaumes de réalité* seront en montre au Piano Nobile jusqu'au 4 février.

Le Babillard

BÉNÉVOLES

✎ Le ***Musée de l'homme et de la nature*** est à la recherche de bénévoles (3 à 5 heures par semaine) pour travailler comme guides, surveillants, vendeurs, catalogueurs, etc. Info : 988-0688 ou 988-0691.

✎ Le ***Centre Taché*** recherche des bénévoles pour participer aux programmes pour les résidents. Info : 233-3692, poste 155.

✎ Le Fort Garry's Women's Centre et Pluri-elles font une ***étude sur la loi tolérance zéro***. On cherche à interroger des femmes par téléphone à ce sujet. SVP contacter Anne-Marie au 233-1735.

ATELIERS

✎ Le Centre de renouveau Aulneau offre une série de 10 ateliers sur ***la gestion de la colère*** du 25 janvier au 28 mars de 19 h à 21 h ; et une série de 8 ateliers sur ***le stress et le burnout*** les mercredis du 23 février au 12 avril 2000 de 13 h à 15 h. Info et inscription : Madeleine au 987-7090.

✎ Le groupe de soutien pour les hommes et femmes séparés, divorcés ou veuf.ve.s, ***Beginning experience***, du 11 au 13 février à la Villa Maria. Info : 475-6441.

✎ À partir du 16 février, Pluri-elles offre un ***cours sur l'élaboration du portfolio de carrière***, un nouvel outil pour la recherche d'emploi. Info et inscription : Robin au 233-1735 ou 1-800-207-5874.

CONCOURS

✎ La demi-finale de la ***Dictée des Amériques*** a lieu le samedi 22 janvier à 13 h 30 au Collège universitaire de Saint-Boniface. Info et inscription (avant le 18 janvier) : 233-0211.

✎ Il est temps de soumettre des candidatures pour le ***Prix Réseau***, qui reconnaît la contribution des femmes dans les domaines culturel, éducationnel, communautaire, politique, économique, etc. Date limite : le 22 février 2000. Info : 235-0640.

✎ La période d'inscription aux auditions et concours d'entrée de ***l'École nationale de théâtre*** est en cours jusqu'au 15 février 2000. Les candidats peuvent s'inscrire à l'un de 4 programmes : interprétation, écriture dramatique, scénographie et production. Info : (514) 842-7954 ou info@ent-nts.com

SANTÉ

✎ Participez au ***marathon de lecture de la sclérose en plaques***. Plus vous lisez, plus vous collectez d'argent de vos donateurs. Les participants s'engagent à lire pendant trois semaines au cours des mois de janvier, février et mars. Info : Rachelle au 988-0909, ou 1-800-268-7582.

VOYAGES

✎ ***Tournée d'autobus pour le Festival du Voyageur***, le samedi 12 février. Départ de Brandon à 10 h ; arrêts à Notre-Dame-de-Lourdes, Somerset, Saint-Léon, Saint-Claude et Haywood. Arrivée au Parc du Voyageur vers 14 h. La tournée comprend une visite guidée du Fort Gibraltar, un souper et une soirée à L'Auberge du violon. Info et réservations : Jean-Paul Lebel (726-0373) ou Anna Maria Gaudet (476-2784).

✎ Franco Voyages organise, en collaboration avec la FAFM, un ***voyage au Texas et à la Nouvelle-Orléans***. Départ du Manitoba le 17 février pour 17 jours. Coût par personne : 2 295 $ (double) ou 3 295 $ (simple). Info : (204) 269-6912 ou francovoyages@sprint.ca

ÎLE-DES-CHÊNES

✎ Prochaine messe animée par les adolescents et jeunes de la ***paroisse Notre-Dame-de-la-Miséricorde*** : le 6 février à 10 h 30. Info : Lorraine au 878-9093.

PRÉCIEUX-SANG

✎ Les ***Mini Franco-funs se rencontrent*** les mercredis matin dès 9 h 30. Coût : 20 $ par an pour une famille (Cécile au 237-5504).

SAINTE-ANNE

✎ Le Comité culturel de Sainte-Anne organise le ***Carnaval 2000*** les 28, 29 et 30 janvier. Parmi les activités : spectacle de Réjean LaRoche le 29 à 10 h 30 ; une veillée canadienne avec saynètes et musique le 29 à 20 h. Info : Diane au 422-9599.

SAINT-BONIFACE

✎ Invitation à toute personne intéressée à l'œuvre de Développement et paix : ***rencontre d'information et de planification*** pour la campagne Carême de partage 2000, le mardi 1er février, dans la salle de l'audio-visuel de la cathédrale de Saint-Boniface (porte est). Info : 261-9883 ou 256-9533.

✎ La prochaine ***session de préparation au mariage*** a lieu les 28, 29 et 30 janvier au Centre de pastorale (622, avenue Taché). Info : Orietta Dion au 231-4479 ou 237-6346.

✎ Prochaine ***messe jeunesse*** au Collège universitaire de Saint-Boniface : le 30 janvier à 19 h 30, précédée d'une demi-heure de chant. Info : 237-1818, poste 424.

✎ ***Postes bilingues à combler*** : le Centre de ressources communautaire recherche des infirmier(ère)s, des secrétaires-réceptionnistes, etc. Info : Joëlle au 233-ALLÔ (2556) ou 1-800-665-4443.

✎ Le site Web du Centre de santé de Saint-Boniface est maintenant accessible : . Info : 235-3910.

✎ Le Cercle Molière est ***à la recherche d'archives*** (photos, programmes, affiches, anecdotes ou autres) pouvant servir dans le cahier souvenir que la troupe veut publier à l'occasion de son 75e anniversaire. Info : 233-8053.

✎ Le ***Mini Franco-fun du Parc Windsor*** a quelques places pour le groupe du mardi matin (Georgette Dupuis au 255-2486).

✎ Le ***Club d'escalade*** tient ses activités tous les mardis et vendredis de 19 h à 21 h à l'école Précieux-Sang. Info : 253-2162.

• Le ***Mini Franco-fun de Saint-Boniface*** désire reprendre ses activités. Inscrivez-vous le plus tôt possible auprès de Joanne Colliou au 233-2448.

SAINT-PIERRE

✎ La Chambre de commerce de Saint-Pierre-Jolys organise son 1er Poker Derby le samedi 29 janvier, suivi d'un souper à l'hôtel Saint-Pierre (10 $). Entrée : 5 $ pour un jeu ou 10 $ pour les trois jeux. Inscription à A & G Sleds entre 10 h et 14 h. Info : Rénald au 433-3349.

SAINT-VITAL

✎ Vous êtes intéressés à vous joindre aux activités du ***Mini Franco-fun*** ? Pour les rencontres le mardi matin : Lynne au 255-1239 et pour celles du mercredi matin : Christine au 256-3488.

PRIX ET BOURSES

✎ La Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français (FCAF) et l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) organisent le ***Prix de la francophonie en alphabétisation 2000*** (1 000 $), décerné à une personne adulte qui a appris à lire et à écrire. Info: (613) 749-5333 ou www.franco.ca/alpha/ (FCAF) ou (418) 681-4661 ou .

✎ La radio française de Radio-Canada lance son ***19e Concours international de journalisme radio*** (Bourse René-Payot – 10 000 $). Info : (514) 597-5757 ou www.radio-canada.ca/radio. Date limite de soumission : le 10 février.

Sélection recueillie par Karine BEAUDETTE

Vous voulez faire la promotion d'un thé-rencontre, d'une vente bric-à-brac, d'une fête communautaire, d'une réunion annuelle ou de tout autre événement communautaire? C'est facile! Vous n'avez qu'à nous télécopier l'information au 204 231-1998 **avant 17 h le lundi précédant la date de parution** *en précisant «pour le Babillard».*

LA LIM

Improvisation mixte sur le thème du succès

Les capitaines des équipes de la Ligue d'improvisation du Manitoba s'entendent pour dire que la 11e saison est une réussite.

Sandra POIRIER

« L'organisation a été améliorée à 100 %, indique le capitaine d'une des quatre équipes de la Ligue d'improvisation du Manitoba (LIM), Marquis Pantel. L'idée de déplacer les matches de la LIM dans la communauté franco-manitobaine est une idée géniale. » Les prochains matches d'improvisation se poursuivent au Foyer du Centre culturel franco-manitobain (CCFM) jusqu'au 4 février. Cet automne, les matches de la LIM s'étaient déroulés au Canot.

Le retour des vétérans dans l'arène, une saison plus courte et plus concentrée et une relève expérimentée figurent parmi les raisons qui font de cette 11e saison un grand succès. « Avec le retour des anciens joueurs, la qualité de jeux est meilleure », souligne la capitaine de l'équipe des Jaunes, Joanne Lacoste.

Le capitaine de l'équipe des Bleus, Michel Roy, abonde dans le même sens. « Les vétérans partagent leurs connaissances aux plus jeunes qui eux, en retour, apportent leur énergie à la LIM. Une soirée d'impro, il ne faut pas se le cacher, ça prend beaucoup d'énergie.

« L'assistance augmente de plus en plus et elle est de plus en plus diversifiée. Il y a autant de jeunes qui assistent aux matches que d'adultes », a remarqué Joanne Lacoste. « Cette année, on sait que quand il n'y a pas beaucoup de spectateurs à un match d'impro c'est parce qu'il y a d'autres événements dans la communauté francophone. Sinon, l'auditoire est remarquable », précise le capitaine de l'équipe des Verts, Marquis Pantel.

Il ne reste que trois matches à disputer, sans compter la grande finale. Les amateurs d'improvisation sont invités à aller encourager les jeunes et les vétérans lors des disputes des 21 et 28 janvier et du 4 février au Foyer du CCFM. La grande finale de la LIM aura lieu le 16 février à la salle Pauline-Boutal du CCFM.

Tirage

Courez la chance de gagner cinq paires billets pour la représentation du jeudi 3 février de la pièce *À toi pour toujours, ta Marie-Lou* du Cercle Molière. Téléphonez à La Liberté le mardi 25 janvier entre 13 h et 14 h en composant le 237-4823 ou le 1-(800)-523-3355 et laissez vos noms et numéros de téléphone dans notre boîte vocale. L'heureux gagnant sera choisi parmi les personnes qui auront téléphoné.

Les Rendez-Vous

MUSIQUE

Au Mârdi Jazz à 21 h : ***Laurent Roy*** le 25 janvier ; et ***Shaboogaloo*** le 1er février; et dans la série Le Foyer présente : ***LIM / Rudimental*** le 21; ***Autour de la table*** le 27 ; et ***LIM / Sarah Dugas*** le 28. (233-8972).

Dans la série The Musical Offering : ***Ordre du bon temps*** (flûte, guitare et clavecin), le 22 janvier à 15 h et le 23 à 20 h à 298, avenue Yale. Info : 284-7554.

L'Orchestre symphonique de Winnipeg présente : ***A Swinger and a Miss*** (série MTS Pops) les 21 et 22 à 20 h, et le 23 à 14 h ; ***A Night of World Premières*** les 29 et 30 à 20 h pour démarrer le Festival de musique nouvelle, qui se poursuit ensuite jusqu'au 5 février. Info : 949-3999.

Dans la série Virtuosi : le ***pianiste Alexander Tselyakov*** donne un concert le 5 février à 20 h dans la salle Eckhardt-Gramatté de l'Université de Winnipeg. Info et billets : 786-9000.

THÉÂTRE

À la ***Ligue d'improvisation du Manitoba*** (LIM), les Bleus affrontent les Verts le 21 janvier à 20 h au Foyer (Centre culturel franco-manitobain). Entrée : 3 et 5 $. Info : 237-4129.

À l'affiche du Cercle Molière : ***À toi pour toujours, ta Marie-Lou*** de Michel Tremblay. Jusqu'au 5 février au Théâtre de la Chapelle. Info : 233-8053.

Prairie Theatre Exchange présente la pièce ***Mom, Dad, I'm living with a White Girl*** jusqu'au 6 février. Billets : 942-5483.

Au planétarium du Musée de l'Homme et de la Nature : ***Dr. Fantastic's Marvelous Millennium Show***, un spectacle de comédie scientifique, jusqu'au 7 mai. Info : 956-2830.

EXPOSITIONS

Jusqu'au 6 février, la galerie du Centre culturel franco-manitobain présente ***Naturellement***, une exposition de René Lanthier (233-8972).

La galerie de l'Alliance française propose ***Micro-climat***, des gravures au burin par Nathalie Grall jusqu'au 26 février. Info : 477-1515.

Au Musée des beaux-arts : ***Clay at the Crossroads ; Works of Paper by Mimmo Paladino ; Diana Thorneycroft (The Body, its lesson and camouflage).*** Info : 786-6641.

Au Musée de l'Homme et de la Nature : ***Revelations from the Ancient Sands, Antiquities from Early Civilizations***, à partir du 28 janvier. Info : 956-2830

À la galerie IC03 de l'Université de Winnipeg : ***Red, Yellow and Blue*** de l'artiste manitobain Bill Lobchuk, jusqu'au 5 février. Info : 786-9253.

ENFANTS

Au Musée de l'Homme et de la Nature : ***Sun Dog Storytelling Festival*** du 21 au 23 janvier. Les programmes de jour sont compris dans le prix d'entrée du Musée. Info : 956-2830.

Au Centre d'interprétation du ***marais Oak Hammock*** : concert blues avec le groupe Inside Out le 22 janvier à 19 h 30 ; Nuit d'astronomie le 27 à 19 h : la Célébration de la marmotte Merv les 29 et 30 de 13 h à 16 h.

Sélection recueillie par Karine BEAUDETTE

Littérature

L'histoire sans prétentions

Daniel BAHUAUD

Dans son premier roman *Qui verra vivra*, Yves Breton a évoqué la vie des coureurs des bois au 17e siècle. *Les chasseurs de continents*, publié cet automne aux Éditions L'Interligne, lui a donné l'occasion de se replonger dans le monde du roman historique. Son sujet : Pierre Gaultier de Varennes, sieur de La Vérendrye.

Ancien professeur d'histoire devenu conseiller en développement local, régional et communautaire pour le gouvernement fédéral, Yves Breton espère que *Les chasseurs de continents* permettra aux lecteurs d'apprendre tout en s'amusant dans un climat sans prétentions. « Ça doit être mon petit penchant pédagogique, souligne l'auteur québécois. Si on peut s'instruire et se divertir, tant mieux! À ma façon, je cherche à rehausser l'image de La Vérendrye et de sa famille car le Canada a été très ingrat à leur endroit. Lorsque j'ai commencé ma recherche, ce n'était pas mon but. Mais en travaillant, j'ai constaté qu'il fallait prendre position. Les La Vérendrye sont des héros oubliés, ou nettement négligés. On mentionne l'explorateur dans nos livres d'histoire, mais on n'y consacre que quelques lignes. À ma connaissance, les Franco-Manitobains sont les plus renseignés sur La Vérendrye. Or c'est un nom illustre, important dans l'Ouest, au Québec, en Ontario, et même en Acadie. »

Yves Breton souligne en effet que peu de gens sont conscients que Pierre Gaultier fils est allé en mission militaire en Acadie peu avant la déportation, ou que Mme Gaultier a financé les expéditions de son époux. « Je crois que le sort tragique de la famille a contribué à son oubli, explique-t-il. C'est une famille qui s'est éteinte. Après la conquête, il ne restait plus de La Vérendrye. »

La majeure partie de *Les chasseurs de continents* se passe dans l'Ouest. On suit le périple de l'expédition de La Vérendrye, des préparatifs au Québec jusqu'aux obstacles et dangers qui se sont présentés en cours de route dans ces terres inconnues. Le sort tragique de la famille est aussi évoqué. Mais pour l'auteur, le plus grand défi était de dramatiser l'histoire tout en y demeurant fidèle.

« Le roman historique est un genre littéraire exigeant, explique Yves Breton. Il faut véhiculer de l'information qui se greffe bien à la trame du roman. Il faut inventer, c'est sûr, mais cette invention doit être pertinente aux détails historiques, à l'époque et à ce que nous savons de la vie des La Vérendrye. Il n'était jamais question d'ajouter des péripéties sans bien-fondé historique. »

L'auteur d'un roman historique doit aussi donner vie à l'époque et aux mentalités des personnages. Yves Breton note qu'il s'est efforcé de trouver les noms véridiques des personnages secondaires, membres de l'expédition. « J'essaie aussi de décrire fidèlement l'âpreté de la vie au 18e siècle, note-t-il. Le père Aulneau, dans ses lettres, fournit non seulement des descriptions de forts, mais des conditions de vie. Ça m'a été utile. J'assaisonne le texte de petites allusions aux événements qui se passent en Nouvelle-France et en Europe. Et toujours dans l'arrière-plan du roman, j'essaie d'évoquer une société qui est déjà aux prises avec la menace d'une guerre avec l'Angleterre.

« Si tout va bien, conclut-il, le lecteur aura une idée très précise du Canada au 18e siècle et de l'héroïsme de nos ancêtres. Comment peut-on transmettre le patrimoine si nous ne savons rien de notre histoire? »

Yves Breton
Les chasseurs de continents
LA VERENDRYE ET FILS



Photo : gracieuseté Éditions L'Interligne

Les chasseurs de continents.



Petite synthèse de mille ans de français

(1re partie)

Les récapitulations du millénaire sont à la mode, aussi ai-je décidé de ne pas me singulariser et de vous offrir une petite synthèse bien personnelle de l'histoire du français.

Commençons par l'avènement d'Hugues Capet en 987. Sa décision de déménager la cour à Paris vient de donner un grand prestige au dialecte parisien (notre français est issu de plusieurs des autres dialectes français). Comme Paris parle le francien, c'est cette langue qui est exportée par une abondante littérature en Europe. Le rayonnement d'œuvres comme la légende de *Tristan et Iseult* et la satire virulente du *Roman de Renart* est tel que des auteurs italiens, dont Marco Polo (1254-1324), écrivent en français.

Ce qu'on parle alors est une langue pratiquement étrangère pour les francophones d'aujourd'hui. Cet état ancien possède près de 50 sons (33 aujourd'hui). Le u du mot "mur" passe du son ou (latin) au son u (français). Les o suivis du u se font assimiler en son ou (louer, cour). La grammaire dépend encore du latin avec quelques déclinaisons, mais l'ensemble des conjonctions utilisées de nos jours sont créées à cette époque (dès que, puisque, de sorte que, etc.).

La grammaire française naît durant le moyen français (1350-1610) au XIVe siècle... en Angleterre! Il faut dire que le français avait vécu trois siècles en terre anglaise, avant de céder définitivement la place à l'anglais après la bataille de Crécy (1346). Sur le plan linguistique, le moyen rend les pronoms obligatoires : il faut désormais dire "nous aimons", alors qu'en ancien français il suffisait de dire "aimons". L'ordre des mots dans la phrase commence à prendre de l'importance et les mots raccourcissent ("derrenier" devient dernier).

Cependant, ce qui caractérise véritablement le français des XIVe et XVe siècles, c'est la naissance de la langue savante. À cause de l'évolution des sciences, les nouvelles notions entraînent la création de nouveaux mots. Les savants puisent au latin et au grec et rejettent des mots de la langue populaire. Par exemple, les philosophes préfèrent traduire *certitudo* en "certitude", au lieu de "certaineté" qui aurait été plus français. Les juristes retiennent "accusateur" et "diffamateur", alors qu'"accuseur" et "diffameur" existent déjà. La médecine répudie le processus appelé "pourrisson" par le peuple et crée la "putréfaction". Même le "mire" se transforme en "médecin" (du latin *medicus*).

Dans certains cas, le vocabulaire doit être créé de toutes pièces. La précision motive la création de mots comme existence, prémisse, démocratie, géométrique, concave, convexe, confisquer, diaphragme, furoncle, infection, etc. Mais la manie du latinisme est responsable de nombreux doublets de synonymes savants et populaires dont la seule distinction est le niveau de langue, comme fragile (*fragilis*) et frêle ou putréfier (*putrefacere*) et pourrir.

La littérature se truffe de latinismes, avec un jargon presque sans rapport avec la langue réellement employée. Seul le Richard Desjardins du XVe siècle y échappe. Laissons donc le poète François Villon (1431-1463) décrire cette époque de contraste, dans une langue qui n'a nul besoin de traduction :

Je meurs de seuf aupres de la fontaine.
Chault comme feu, et tremble dent à dent,
En mons pais suis en terre loingtaine...

La langue française, ses particularités et ses difficultés vous intéresse? Annie Bourret signe pour les journaux de l'Association de la presse francophone une chronique linguistique que *La Liberté* publie régulièrement.

Si vous avez des commentaires, faites-les parvenir par courriel à **abourret@telus.net** ou à la rédaction du journal.

DÉJÀ *Vu* dans *La* LIBERTÉ

Concours - Reine du Festival



Dans *La Liberté* du 3 février 1977, on pouvait lire : « Photos prises au cours de la soirée du 27 janvier alors qu'on a présenté les candidates au titre de Reine du Festival. L'événement a eu lieu au Centre culturel franco-manitobain. Les candidates sont: Lizanne Lachance, Mlle Grubee's International Ltd.; Paule Bertrand, Mlle White's Foods; Claire Normandeau, Mlle Assurance Aurèle Desaulniers Ltée; Lynne Champagne, Mlle Couture Motors; Monique Turenne, Mlle Supercrete Ltd.; Lucille Dumaine, Mlle Comité culturel d'Île-des-Chênes; Michelle Stanners, Mlle Centre culturel franco-manitobain; Rita Collette, Mlle Western Paint; Nicole Kirouac, Mlle Club La Vérendrye; Mariette Chartier, Mlle School of Nursing; Suzanne Lachiver, Mlle Jeunes Travailleurs et Universitaires; Aline Robert, Mlle Productions Jolly Ltd.; Aline Beaumont, Mlle Société franco-manitobaine; Paulette Desaulniers, Mlle Club des Hommes d'Affaires; Jocelyne Fournier, Mlle Collège universitaire de Saint-Boniface; Valérie Freynet, Mlle Niakwa Motor Hotel; Jeanette Lalonde, Mlle Agence D'Eschambault; Nicole Jamault, Mlle Radio-Canada; Monique Deschênes, Mlle Banque Royale; Carolle Hince, Mlle Marion Esso; Nanette Monney, Mlle Loiselle Transport Ltée; Estelle Meilleur, Mlle Canadian Trailmobile Ltd. »



Tomates farcies au saumon

2 grosses tomates
1 boîte (7 1/2 onces/213 g) de saumon, égoutté, émietté
1/4 tasse (60 mL) de champignons, finement hachés
1 branche de céleri, finement hachée
1/4 tasse (60 mL) de chapelure
1/4 c. à thé (1 mL) de poivre noir, fraîchement moulu
1/4 c. à thé (1 mL) de basilic

- Couper une fine tranche à la base de chaque tomate. Évider en laissant une paroi de 1/4" (0,5 cm). Renverser les tomates sur du papier absorbant pour s'égoutter.
- Dans un bol, mélanger le saumon, les champignons, le céleri, la chapelure et le poivre. Déposer le mélange dans les tomates. Saupoudrer de basilic.
- Placer dans un plat huilé allant au four. Cuire à 350 °F (180 °C) pendant 15 minutes. Placer les tomates sur les nouilles avant de servir.

Donne 2 portions.

Recette tirée du livre *Cuisine Santé*, Volume 1, de Raymonde L. Brémaud.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 79

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2									■			
3					■							
4									■			■
5								■		■		
6				■		■						
7							■					
8			■								■	
9							■					■
10		■						■				
11						■						
12							■					

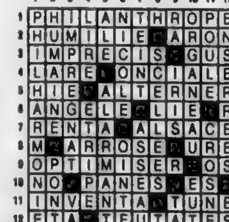
HORIZONTALEMENT

1. Qui chevauche sur une autre chose.
2. Parsemée de choses désagréables. – Chanson.
3. Prophète hébreu. – Fait de servir à quelque chose.
4. Relatif à la vigne. – Tellement.
5. Unité d'exposition de rayonnement. – Léo Renaud.
6. Poème. – Priva un végétal de lumière.
7. Taper contre quelque chose sous l'effet de la houle. – Partie de la cheminée (pl.).
8. Infinitif. – Qui n'a pas d'odeur.
9. Oiseaux passereaux. – Il n'a pas grandi.
10. Choisies. – Tige de roseau.
11. Mouilles abondamment. – Tomber, en parlant de la grêle.
12. Action de tondre les moutons (pl.). – Éculera.

VERTICALEMENT

1. Tremblement dans la voix.
2. Pierre fine. – Doublée.
3. Écarteurs chirurgicaux. – Viscère pair.
4. Apparaît en parlant d'un fluide. – Fine baguette de bois.
5. Le meilleur en son genre. – Machine pour égrener le maïs.
6. Affaiblissement. – Couleur.
7. Dérivé carbonylé. – Serge Grenon.
8. Interjection. – Grosse mouche. – Ruisselet.
9. Baies vitrées.
10. Viens au monde. – Organe de l'ouïe.
11. Excite agréablement. – Nuancer.
12. Époque. – Importune. – Conviendra.

RÉPONSES DU N° 78



	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	P	H	I	L	A	N	T	H	R	O	P	E
2	H	U	M	I	L	I	E	■	A	R	O	N
3	I	M	P	R	E	C	I	S	■	G	U	S
4	L	A	R	E	■	O	N	C	I	A	L	E
5	H	I	E	■	A	L	T	E	R	N	E	R
6	A	N	G	E	L	E	■	L	I	E	■	R
7	R	E	N	T	A	■	A	L	S	A	C	E
8	M	■	A	R	R	O	S	E	■	U	R	E
9	O	P	T	I	M	I	S	E	R	■	O	S
10	N	O	■	P	A	N	E	S	■	E	S	■
11	I	N	V	E	N	T	A	■	T	U	N	E
12	E	T	A	■	T	E	U	T	A	T	E	S



Le Club de Bicolo

Jeux

Bonjour! J'aime bien l'hiver, mais lorsqu'il fait vraiment très froid, je trouve cela un peu désagréable. Parfois, je suis bien tenté de rester dans la maison! Et toi, que fais-tu quand tu es dans la maison ? Cette semaine pour t'aider à te garder occupé(e), je te propose quelques petites activités amusantes. J'espère que tu les aimeras !

À toi de deviner

Chaque image représente une syllabe du mot à trouver. Devine de quel mot il s'agit. Bonne chance.

A. + = _______

B. + (3+4) = __________

C. + = ______

D. + = _________

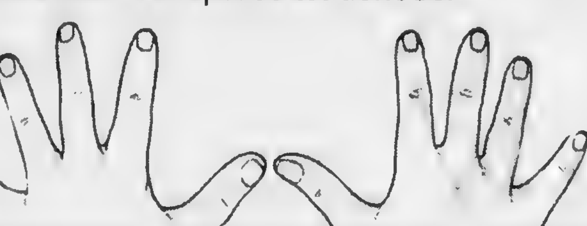
Truc de mathématiques

Voici un petit truc pour te rappeler tes tables de multiplication par 9 en utilisant les mains.

Numérote tes doigts de 1 à 10 en partant par la gauche. Décide quel chiffre tu veux multiplier par neuf. Combien de doigts reste-t-il de chaque côté du doigt plié ?

Par exemple, 9 X 4. Il faut plier le 4e doigt. Il reste donc 3 doigts du côté gauche et 6 doigts du côté droit. La réponse est donc 36.

Par exemple 9 X 6. On plie le 6e doigt. Il reste donc 5 doigts à gauche et 4 doigts à droite = 54.





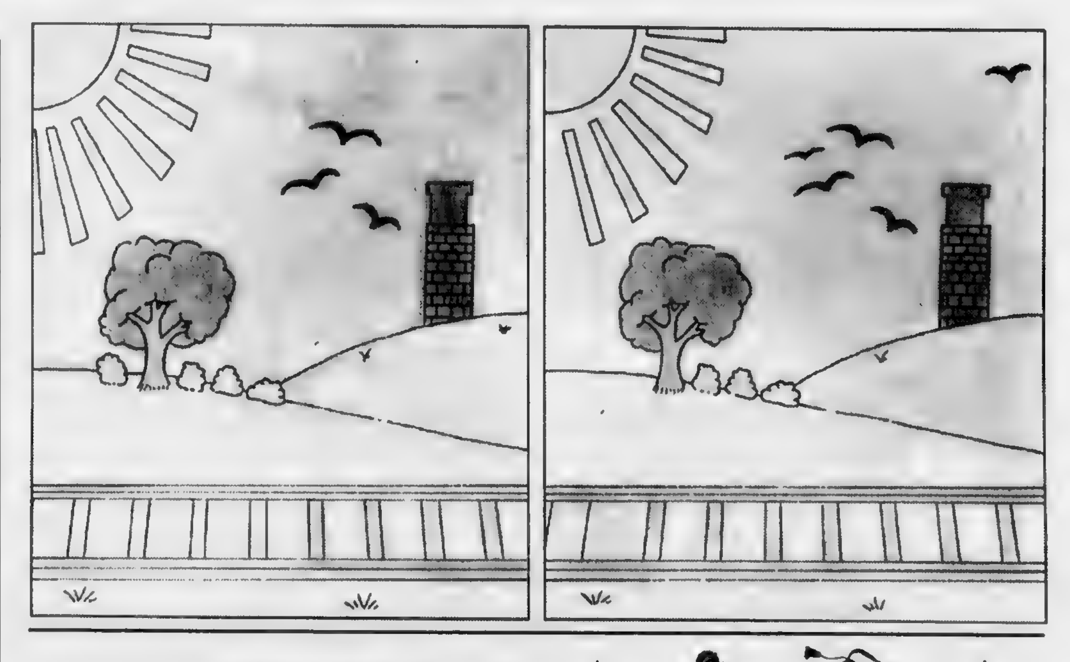
Où sont les erreurs ?

Regarde les deux images ci-bas. Combien d'erreurs peux-tu trouver ? Encercle-les.

Dans le désert

Que se passe-t-il avec cet homme ? Relie les points pour le découvrir.







RÉPONSES :

À TOI DE DEVINER : a) chapeau b) chaussette c) rideau d) croissant.
OÙ SONT LES ERREURS : Il y a 9 erreurs.

CLUB DE BICOLO • C.P. 190 • 383, boulevard Provencher • Saint-Boniface (Manitoba) R2H 3B4 • 237-4823

Vous avez des événements à signaler?

Composez le 237-4823 ou le 1-800-523-3355.

FRANCS-PARLEURS

Mieux s'écouter, mieux s'exprimer

Daniel BAHUAUD

L'image du timide qui devient Franc-parleur perdure, mais la soirée portes-ouvertes du club des Francs-parleurs, tenue le 12 janvier au Centre de renouveau Aulneau, a démenti ce mythe, prouvant que l'organisme n'est pas formé d'introvertis paralysés par le trac. La soirée portes-ouvertes a permis au club d'attirer une vingtaine de nouvelles personnes qui pourraient s'ajouter à ses 13 membres actuels. C'est dans une ambiance détendue que les invités ont entendu des discours préparés, des improvisations, ainsi qu'une adresse d'hommage donnée par un membre fondateur, Guy Jourdain, qui a raconté l'histoire des Francs-parleurs et ce que lui avait apporté l'organisation.

Présidente sortante des Francs-parleurs, Eveline Bériault souligne que développer sa communication, c'est plus que surmonter sa gène. « C'est sûr que pour certains, mieux communiquer prend du courage, mentionne-t-elle. Plusieurs de nos membres cherchent tout simplement à améliorer leur français. Avant tout, communiquer, c'est écouter, former ses pensées et s'exprimer avec clarté. Ce sont des compétences qui appartiennent à tous. Nous nous en servons à tous les jours, que nous soyons au travail, à la maison, jeunes ou retraités. »

Les Francs-parleurs font partie de Toastmasters, une organisation internationale qui promeut l'art de la communication. Eveline Bériault était membre d'un club Toastmasters anglophone, mais lorsqu'elle a appris qu'il existait un club où on s'exprimait en français, elle s'y est jointe.

« Nous sommes un club bilingue, indique-t-elle. C'est ce qui m'a séduit. Quelques membres veulent améliorer leur français. D'autres sont francophones cherchant à perfectionner leur anglais. C'est une très bonne combinaison. Nous avons d'excellents grammairiens pour les deux langues. Et puisque nous faisons partie des Toastmasters, qui a des clubs en France et au Québec, nous avons accès à leurs manuels français. »

Lors des réunions, les membres apprennent à improviser, ainsi qu'à préparer des discours écrits. Une fois qu'un membre a terminé son discours, les autres évaluent son efficacité. « C'est une excellente façon de procéder, souligne Eveline Bériault. On peut connaître du succès, apprendre de ses fautes et s'améliorer. »

Renseignements : Eveline Bériault au 233-6708.



Photo : gracieuseté Évelyne Bériault

Eveline Bériault, Rob Duncan et Anita Prescott du club des Francs-parleurs.



photo: Daniel Bahuaud

Prêt à enregistrer!

Près de 300 invités se sont rendus au Collège universitaire de Saint-Boniface (CUSB) le mercredi 19 janvier pour marquer l'ouverture du studio d'enregistrement du centre Éducatique. Conçu pour répondre aux besoins du programme en communications multi média du CUSB, le studio offrira dès la fin de février des ateliers en enregistrement sonore numérique, analogue et midi. Il permettra également aux étudiants et professeurs de faire des enregistrements audio et vidéo pour leurs cours et fournira aux jeunes artistes de la communauté l'occasion de produire un portfolio d'enregistrements et d'obtenir une formation technique. De plus, un système de microphones et de caméras reliant le studio et la salle Martial-Caron permettra d'enregistrer le son et les images des spectacles montés dans la salle. « Les institutions pédagogiques francophones de l'Ouest n'ont rien qui ressemble à ce studio, souligne David Larocque, qui enseignera plusieurs des ateliers. Ici, nous pourrons former nos étudiants dans toutes les phases de la production sonore, à partir de l'enregistrement à la production graphique et la mise en marché. C'est un atout pour le CUSB. »

Le studio compte produire d'ici quelques semaines un disque de promotion et, éventuellement, un disque compact mettant en vedette les jeunes artistes du CUSB.



photo: Pascal Dubé

On peut voir cette sculpture de Miguel Joyal illustrant un voyageur à l'entrée de l'Aéroport international de Winnipeg. Bientôt, des sculptures semblables apparaîtront dans différents endroits stratégiques de la ville, annonçant les débuts du Festival du Voyageur dans trois semaines.

Cercle Molière

« Chat » alors!

Daniel BAHUAUD

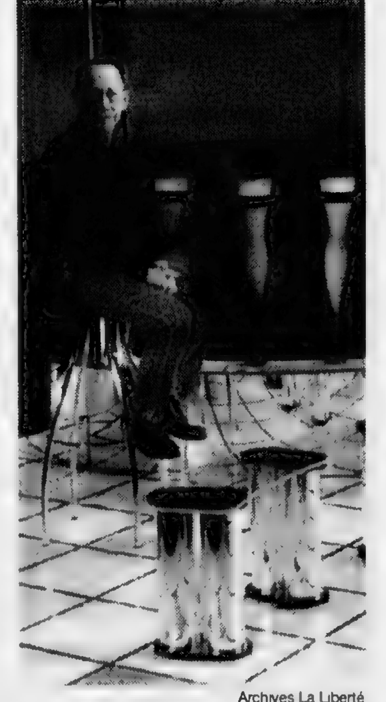
Le Cercle Molière est en nomination pour l'obtention d'un prix Masque dans la catégorie « Meilleure production dans le secteur franco-canadien » pour sa production d'un classique du théâtre français, *Chat en poche* de Georges Feydeau.

C'est la première année que l'Académie québécoise du théâtre offre un prix Masque pour les troupes de l'extérieur du Québec. Le Cercle Molière est la seule troupe de l'Ouest canadien en nomination pour un prix.

Directeur artistique du Cercle Molière et metteur en scène de *Chat en poche*, Roland Mahé se dit très heureux de la nouvelle. « C'est flatteur, pour moi et pour les comédiens, souligne-t-il. Ça valorise leurs efforts, surtout qu'on a monté la pièce dans l'Ouest lors de notre tournée d'été. *Chat en poche* n'était pas une pièce facile à monter. Elle a un vocabulaire soutenu et beaucoup de jeux de mots. En plus, à cause de son rythme rapide, les comédiens doivent se déplacer constamment sur les planches. La mise en scène devait tenir compte des représentations au Théâtre de la Chapelle et celles de la tournée. »

Les autres pièces en nomination dans cette catégorie sont : *Les Cascadeurs de l'amour* de Patrice Desbiens (Théâtre Les Klektiks de Toronto), *Les Champs de boue* de Stefan Psenak (Théâtre du Trillium d'Ottawa), *Laurie ou La vie de galerie* d'Herménégilde Chiasson (Théâtre de l'Escaouette de Moncton) et *Quatre farces russes en un acte* d'Anton Tchekhov (Théâtre français de Toronto).

La soirée des prix Masques sera télédiffusée à Radio-Canada le 6 février. Roland Mahé assistera d'ailleurs à la cérémonie.



Archives La Liberté

Roland Mahé : « C'est flatteur, pour moi et pour les comédiens. »

Télé-horaire de la semaine du 24 au 30 janvier 2000

Radio-Canada Télévision Manitoba

Du lundi au vendredi de 6 h 30 à 15 h 59

7h35 La Bande à Dingo
8h00 Matin express
9h00 Les 3 Mousquetaires
9h58 Saveurs de saison
10h00 Liza
11h00 La Vraie Vie
11h55 Saveurs de saison
12h00 Le Midi
12h30 Les Détecteurs de mensonges
13h00 Les Sœurs Reed
14h00 Médias (L)
Expresso (Ma)
Trajectoires (Me)
Second regard (J)
Les idées lumières (V)
14h30 Babar
15h00 Les Chatouilles
15h01 Histoires de peluches
15h10 Iris le gentil professeur
15h30 Petite étoile
15h45 Rouli-roulotte (L et Ma)
La Boîte à lunch (Me et J)
Les Frimousses (V)
15h59 0340

Lundi

16h00 Art Attack
16h25 0340
16h30 Lassie
16h55 0340
17h00 Watatatow
17h30 Les Détecteurs de mensonges
18h00 Manitoba ce soir
18h30 Courants du Pacifique
19h00 Maman chérie
19h30 La Petite Vie
➤ 20h00 Comédie Comédies: Les **Mighty Ducks**.
22h00 Le Téléjournal/Le Point
22h30 Manitoba ce soir
23h00 Les Nouvelles du sport
➤ 23h15 Cinéma: **L'Irlandaise**.

Mardi

16h00 Tohu-Bohu
16h25 0340
16h30 À la poursuite de Carmen Sandiego
16h55 0340
17h00 Watatatow
17h30 Les Détecteurs de mensonges
18h00 Manitoba ce soir
18h30 L'Accent francophone
19h00 Maman chérie
19h30 Moi et l'autre
20h00 Terre de passions
21h00 Enjeux
22h00 Le Téléjournal/Le Point
22h30 Manitoba ce soir
➤ 23h00 Les Nouvelles du sport
23h15 Cinéma: **Raspoutine**.

Mercredi

16h00 Tohu-Bohu
16h25 0340
16h30 Les Débrouillards
16h55 0340
17h00 Watatatow
17h30 Les Détecteurs de mensonges
18h00 Manitoba ce soir
19h00 Maman chérie
19h30 Caserne 24
➤ 20h00 Les grands films: **Notre histoire d'amour**.
22h00 Le Téléjournal/Le Point
22h30 Manitoba ce soir
23h30 Les Nouvelles du sport
➤ 23h45 Vues d'ici: **Digger**.

Jeudi

16h00 Super Mécanix
16h30 0340-Le Magazine
17h00 Watatatow
17h30 Les Détecteurs de mensonges
18h00 Manitoba ce soir
18h30 Clan destin
19h00 Maman chérie
19h30 Un gars, une fille
20h00 Gypsies
21h00 L'Écuyer
22h00 Le Téléjournal/Le Point
22h30 Manitoba ce soir
23h00 Les Nouvelles du sport
➤ 23h15 Cinéma: **Miss Party**.

Vendredi

16h00 Chassé-croisé
16h30 Shelby Woo enquête
17h00 Insectia
17h30 Les Détecteurs de mensonges
18h00 Manitoba ce soir
18h30 Des mots et des maux
19h00 C'est juste une farce!
19h30 L'Oreille de Zoé
20h00 La Fureur
21h00 Zone libre
22h00 Le Téléjournal/Le Point
22h30 Manitoba ce soir
23h00 Les Nouvelles du sport
➤ 23h15 Télé suspense: **Les Maîtres du monde**.

Samedi

7h00 Les Chatouilles
7h01 Petit ours
7h15 Teddy & Annie
7h30 Bouledogue Bazar
7h31 Jim Bouton
8h05 Les 101 Dalmatiens
8h35 Hercule
9h05 Princesse Sissi
9h35 La Famille Pirate
10h05 Et voici la petite Lulu
10h30 Titi & Grosminet mènent l'enquête
11h00 Le Midi
➤ 11h30 Cinéma: **La Petite Princesse**. *É.-U. 1995. Conte. Les tribulations d'une jeune fille qui, du jour au lendemain, doit quitter un monde de rêve pour un pensionnat tenu par une directrice acariâtre à l'époque de la Première Guerre mondiale.*
13h30 Parents d'aujourd'hui
14h00 La Soirée du hockey Molson Export
16h30 Branché
17h00 Le Téléjournal
17h30 Franc jeu
➤ 18h00 Cinéma spécial: **La Conciergerie**. *Can. 1997. Drame policier. Jacques Laniel laisse son emploi dans la police après avoir vu son coéquipier se faire assassiner. Résolu à découvrir le coupable, Jacques mène sa propre enquête comme détective privé.*
20h30 Chroniques de l'étrange
21h00 Le Téléjournal
21h30 Les Nouvelles du sport
➤ 21h45 Télé-Nuit: **Peu importe l'amour**. *É.-U. 1993. Biographie. Évocation de la vie privée et de la carrière de la chanteuse américaine Tina Turner.*

Dimanche

7h00 Benjamin
7h10 Arthur
7h30 Bouledogue Bazar
7h31 Romuald
8h00 Souris des villes, souris des champs
8h30 Timon & Pumbaa
9h00 Animaniacs
9h30 Doug
9h45 Parcelles de soleil
10h00 Le Jour du Seigneur
11h00 En toute liberté
11h30 Médias
12h00 Le Midi
12h30 La Semaine verte
13h30 Second Regard
14h00 Scully rencontre
14h30 Entrée des artistes
15h00 Jamais sans mon livre
16h00 De bouche à oreille
17h00 Blanche
18h00 Le Téléjournal
18h30 Découverte
19h30 La Vie d'artiste
20h00 Les Beaux Dimanches: **15 secondes**
21h30 Les Beaux Dimanches: **Le Marchand de sable**
22h00 Le Téléjournal
22h33 Les Coulisses des prix Génie
23h35 Les Nouvelles du sport
➤ 23h50 Ciné-Club: **L'Enfant miroir**. *G.-B. 1990. Drame d'horreur. La vie d'un garçon est remplie de faits troublants. Deux de ses camarades sont kidnappés et tués. Son père, soupçonné du crime, s'immole par le feu. Une femme, qu'il croit être une vampire, s'éprend de son grand frère.*

En raison du conflit de travail du Réseau français de Radio-Canada, il pourrait y avoir des changements à l'horaire.

TVA

Du lundi au vendredi de 4 h 30 à 16 h

4h30 Infopublicité
5h00 Salut, bonjour!
8h00 Bla bla bla
9h00 Maman Dion
9h30 Les Saisons de Clodine
10h00 Aimer
10h30 Coup de chapeau
10h45 TVA en direct
12h30 Boutique TVA
13h30 Les feux de l'amour
14h30 Top modèles
15h00 Claire Lamarche
16h00 Les Mordus

Lundi

17h00 Le TVA, édition 18 h
17h30 Piment fort
18h00 Lampe magique
18h30 Fais-moi rire
19h00 Place Melrose
20h00 Salle d'urgence
21h00 Le TVA, édition réseau
21h30 Les Francofolies 99
22h30 Le TVA, sports
22h58 Infopublicité
0h58 Fin des émissions

Mardi

17h00 Le TVA, édition 18 h
17h30 Piment fort
18h00 Un Monde de fous
18h30 Le bonheur est dans la télé
19h00 Histoires de filles
19h30 KM / H
20h00 Rue l'Espérance
21h00 Le TVA, édition réseau
21h30 Les Francofolies 99
22h30 Le TVA, sports
22h58 Infopublicité
0h58 Fin des émissions

Mercredi

17h00 Le TVA, édition 18 h
17h30 Piment fort
18h00 La poule aux œufs d'or
18h30 Arcand
19h00 Le Retour
20h00 Les Machos
21h00 Le TVA, édition réseau
21h30 Les Francofolies 99
22h30 Le TVA, sports
23h01 Infopublicité
1h01 Fin des émissions

Jeudi

17h00 Le TVA, édition 18 h
17h30 Piment fort
18h00 L'Émission des Records Guinness
18h30 Caméra choc
➤ 19h00 Présentation spéciale: **L'Envers du rêve américain**. *Am. 1996. Drame social. Un veuf au chômage qui arrive difficilement à nourrir ses enfants hésite par fierté à se laisser aider par un couple riche et compatissant.*
21h00 Le TVA, édition réseau
21h30 Les Francofolies 99
22h30 Le TVA, sports
22h58 Infopublicité
0h58 Fin des émissions

Vendredi

17h00 Le TVA, édition 18 h
17h30 Piment fort
18h00 J.E.
19h00 Magie sur glace Banque Royale
21h00 Le TVA, édition réseau
21h30 Nikita
22h30 Le TVA, sports
➤ 23h02 Ciné-Lune: **Banco pour un crime**. *Am. 1992. Comédie policière. En voyage en Europe, un couple d'Américains est mêlé à une affaire de meurtre suite à la découverte du cadavre d'une femme riche.*
1h02 Infopublicité
2h02 Fin des émissions

Samedi

4h30 Infopublicité
5h30 En forme avec Josée Lavigueur
6h00 Salut, bonjour!
9h00 Cyberclub
9h30 Finances personnelles 2000
10h00 Le goût de chez nous
10h30 Vins et fromages
11h00 Fleurs et jardins
11h30 Quoi de neuf Bugs?
12h00 Infopublicité
12h30 Boutique TVA
13h30 Infopublicité
14h00 Infopublicité
14h30 Un monde de chiens
➤ 15h00 Ciné-pop: **Retour au lagon bleu**. *Am. 1991. Drame. Naufragés sur une île déserte, deux enfants doivent affronter seuls les périls de la vie.*
17h00 Le TVA, édition 18 h
➤ 17h30 Ciné-extra: **Trois souhaits**. *Am. 1995. Drame fantastique. En 1955, une mère qui élève seule ses deux garçons accueille chez elle un vagabond aux habitudes étranges.*
20h00 Magie sur glace Banque royale
22h00 Le TVA, édition réseau
22h24 Le TVA, Sports
➤ 22h52 Ciné-lune: **Les mémoires d'un homme invisible**. *Am. 1992. Comédie fantaisiste. Devenu invisible à la suite d'un accident dans un laboratoire, un financier est pourchassé par des agents de la CIA.*
0h52 Infopublicités
1h52 Fin des émissions

Dimanche

4h30 Infopublicités
5h30 En forme avec Josée Lavigueur
6h00 Salut, bonjour!
9h00 Vision mondiale
10h00 Évangélisation 2000
10h30 Complètement marteau
11h00 Via TVA
11h30 Fais-en ton affaire!
12h00 Infopublicité
12h30 Boutique TVA
13h30 Infopublicité
14h00 Le championnat des quilles
➤ 15h00 Cinéma en famille: **Hockey-star**. *Can. 1990. Drame sportif. Les tribulations d'un jeune Ontarien qui tente de se faire une place dans le monde du hockey.*
17h00 Le TVA, édition 18 h
17h30 Décibel
18h00 Musicographie Claude Dubois
➤ 19h00 Ciné-dimanche: **La Firme**. *Am. 1993. Drame policier. Nouvellement employé dans un prestigieux bureau d'avocats, un jeune homme découvre que ses patrons font affaire avec la mafia.*
22h00 Le TVA, édition réseau
22h24 Le TVA, Sports
22h52 Vins et fromages
23h22 Évangélisation 2000
23h52 Infopublicité
1h22 Fin des émissions

†
Le Jour du Seigneur:
le dimanche 30 janvier à 10 h à la SRC
Messe célébrée à la paroisse Saint-Jean-Baptiste, à Regina.

TV5 La Télévision Internationale

Du lundi au vendredi de 5 h 00 à 14 h 30

5h00 TV5 Infos
5h03 Temps d'affaires (L)
Taxi pour l'Amérique (Ma)
Les idées lumière (Me)
Panorama (J)
Les arts et les autres (V)
5h30 Télématin
7h30 Les Zap
8h00 Zig zag café
8h45 Génération sensations (L, Ma, Me)
9h00 Journal de TV5
9h15 TV5 Questions
9h30 100% Question
10h00 TV5 Infos
10h03 Mise au point (L)
Dimanche midi Amar (Ma)
Si j'ose écrire (Me)
Les grands jours du siècle (J)
Au delà des apparences (V)
10h50 Revue de presse canadienne (V)
11h00 Journal de TV5
11h15 Bouillon de culture (L)
Gourmandises (du Ma au V)
11h30 Faut pas rêver (Ma)
Outremers (Me)
La carte aux trésors (J)
Faxculture (V)
12h15 Génération sensations (Me)
12h30 Fleurs et jardins (L)
Miroir sur la scène (Ma)
Télétourisme (Me)
Découverte (V)
13h00 Funambule (L)
A bon entendeur (Me)
Clip postal (V)
13h15 Championnat de France de Football (Ma)
Génération sensations (J)
13h30 Journal de France 2 (L, Me, J, V)
14h00 Journal belge (L, Me, J, V)
14h30 Journal suisse (L, Me, J, V)
15h00 La chance aux chansons (L, Me, J, V)
15h30 Journal belge (Ma)
15h45 Gourmandises (L, Me, J, V)

Lundi

16h00 Les carnets du bourlingueur
16h30 Pyramide
17h00 Des chiffres et des lettres
17h30 Taxi pour l'Amérique
18h00 Journal de France 2
18h30 La marche du siècle
20h00 TV5 infos
20h03 A bon entendeur
20h30 Droit de cité
21h30 Journal belge
22h00 Journal suisse
22h30 Soir 3
23h00 Journal de TV5
23h15 Un été à l'envers
0h45 TV5 Questions
1h00 Reflets Sud
2h00 TV5 infos
2h03 Mise au point
3h00 Journal de TV5
3h15 TV5 Questions
3h30 Pyramide
4h00 Des chiffres et des lettres
4h30 100% Question

Mardi

16h00 Journal suisse
16h30 Pyramide
17h00 Des chiffres et des lettres
17h30 Les idées lumière
18h00 Journal de France 2
18h30 La carte aux trésors
20h15 Clip postal
20h40 Temps présent
21h30 Journal belge
22h00 Journal suisse
22h30 Soir 3
23h00 Journal de TV5
23h15 Championnat de France de football
1h15 Droit de cité
2h00 Dimanche midi Amar
3h00 Journal de TV5
3h15 TV5 Questions
3h30 Pyramide
4h00 Des chiffres et des lettres
4h30 100% Question

Mercredi

16h00 Télécinéma
16h30 Pyramide
17h00 Des chiffres et des lettres
17h30 Panorama
18h00 Journal de France 2
18h30 Envoyé spécial
21h00 Méditerranéo
21h30 Journal belge
22h00 Journal suisse
22h30 Soir 3
23h00 Journal de TV5
23h15 La carte aux trésors
1h00 Temps présent
2h00 TV5 Infos
2h03 Les grands jours du siècle
3h00 Journal de TV5
3h15 TV5 Questions
3h30 Pyramide
4h00 Des chiffres et des lettres
4h30 100% Question

Jeudi

16h00 Magellan hebdo
16h30 Pyramide
17h00 Des chiffres et des lettres
17h30 Les arts et les autres
18h00 Journal de France 2
18h30 Union libre
19h30 Écrans du monde
20h00 TV5 Infos
20h03 Une aventure de Nestor Burma
21h30 Journal belge
22h00 Journal suisse
22h30 Soir 3
23h00 Journal de TV5
23h15 Envoyé spécial
1h15 TV5 Questions
2h00 TV5 Infos
2h03 Si j'ose écrire
3h00 Journal de TV5
3h15 TV5 Questions
3h30 Pyramide
4h00 Des chiffres et des lettres
4h30 100% Question

Vendredi

16h00 Courants d'art
16h30 Pyramide
17h00 Des chiffres et des lettres
17h30 d.
18h00 Journal de France 2
18h30 Thalassa
19h30 Faut pas rêver
20h25 TV5 Infos
20h30 Contact avec l'autre
21h30 Journal belge
22h00 Journal suisse
22h30 Soir 3
23h00 Journal de TV5
23h15 Une aventure de Nestor Burma
0h45 Bouillon de culture
2h00 TV5 Infos
2h03 Outremers
3h00 Journal de TV5
3h15 TV5 Questions
3h30 Pyramide
4h00 Des chiffres et des lettres
4h30 100% Question

Samedi

5h00 TV5 Infos
5h03 Cap aventure
5h30 Thé ou café ?
6h20 Revue de presse canadienne
6h30 Tendances
7h00 Physique en forme
7h15 Jeunes marins reporters
7h30 Les Zap
8h00 Le petit journal
8h30 Mission Pirattak
9h00 Journal de TV5
9h15 TV5 Questions
9h30 Les inventions de la vie
10h00 TV5 infos
10h03 Découverte
10h30 Ecrans du monde
11h00 Journal de TV5
11h15 Génies en herbe
12h00 Reflets Sud
13h00 Sport Africa
13h30 Journal de France 2
14h00 Journal belge
14h30 Journal suisse
15h00 Lignes de vie
16h00 Vins et fromages
16h30 Thalassa
17h30 Cap aventure
18h00 Journal de France 2
18h30 2000 Mercis : Patrick Bruel
20h30 Union libre
21h30 Journal belge
22h00 Journal suisse
22h30 Soir 3
22h45 TV5 Questions
23h00 Journal de TV5
23h15 Les disparus de Saint Agil
0h45 Écrans du monde
1h15 Images de pub
1h30 Courants d'art
2h00 Lignes de vie
3h00 Journal de TV5
3h15 TV5 Questions
3h30 Une aventure de Nestor Burma

Dimanche

5h00 TV5 Infos
5h03 Cap aventure
5h30 Thé ou café ?
6h30 Rêves en Afrique
7h00 A bon entendeur
7h30 Les Zap
8h00 Le petit journal
8h30 Mission Pirattak
9h00 Journal de TV5
9h15 TV5 Questions
9h30 Temps d'affaires
10h00 TV5 Infos
10h03 Kiosque
11h00 Journal de TV5
11h15 La vie comme un dimanche
12h45 Images de pub
13h00 Va savoir
13h30 Journal de France 2
14h00 Journal belge
14h30 Journal suisse
15h00 Outremers
16h00 Fleurs et jardins
16h30 Pyramide
17h00 Clip postal
17h30 Grands gourmands
18h00 Journal de France 2
18h30 Vivement dimanche
20h12 TV5 Infos
20h15 Bouillon de culture
21h30 Journal belge
22h00 Journal suisse
22h30 Soir 3
22h45 TV5 Questions
23h00 Journal de TV5
23h15 Jour de foot
0h00 2000 Mercis : Patrick Bruel
2h00 Faxculture
3h00 Journal de TV5
3h15 TV5 Questions
3h30 Pyramide
4h00 Jour de foot

RDI



Du lundi au vendredi de 4 h 30 à 20 h

4h30 Le monde ce matin
5h00 Matin express
8h00 Le monde ce matin
8h30 Médias (L)
Le point (Ma-V)
9h00 L'Atlantique en direct
10h30 Le Québec en direct
11h00 Le midi
11h30 Le Québec en direct
13h00 L'Ontario en direct
14h00 L'Ouest en direct
15h00 Nouvelles, bourse, météo, bulletin de santé
15h35 Le journal de France 2
16h00 Aujourd'hui
17h00 Euronews
17h30 Capital actions
18h00 Le monde ce soir
19h00 Grands reportages
20h00 Le journal RDI

Lundi

20h30 Maisonneuve à l'écoute
21h30 Le Canada aujourd'hui-Édition Atlantique et de l'Ontario
22h00 Édition Québécoise
22h30 Le Canada aujourd'hui-Édition de l'Ouest et les sports
23h00 Le téléjournal
0h00 Capital action
0h30 Maisonneuve à l'écoute
1h30 Le journal du Pacifique
2h00 Le journal du Manitoba
2h30 Le journal de l'Ontario
3h00 Le téléjournal
3h30 Le point
4h00 Le journal de l'Atlantique

Mardi

20h30 Maisonneuve à l'écoute
21h30 Le Canada aujourd'hui-Édition Atlantique et de l'Ontario
22h00 Édition Québécoise
22h30 Le Canada aujourd'hui-Édition de l'Ouest et les sports
23h00 Le téléjournal
0h00 Capital action
0h30 Maisonneuve à l'écoute
1h30 Le journal du Pacifique
2h00 Le journal du Manitoba
2h30 Le journal de l'Ontario
3h00 Le téléjournal
3h30 Le point
4h00 Le journal de l'Atlantique

Mercredi

20h30 Maisonneuve à l'écoute
21h30 Le Canada aujourd'hui-Édition Atlantique et de l'Ontario
22h00 Édition Québecoise
22h30 Le Canada aujourd'hui-Édition de l'Ouest et les sports
23h00 Le téléjournal
0h00 Capital action
0h30 Maisonneuve à l'écoute
1h30 Le journal du Pacifique
2h00 Le journal du Manitoba
2h30 Le journal de l'Ontario
3h00 Le téléjournal
3h30 Le point
4h00 Le journal de l'Atlantique

Jeudi

20h30 Maisonneuve à l'écoute
21h30 Le Canada aujourd'hui-Édition Atlantique et de l'Ontario
22h00 Édition Québécoise
22h30 Le Canada aujourd'hui-Édition de l'Ouest et les sports
23h00 Le téléjournal
0h00 Capital action
0h30 Maisonneuve à l'écoute
1h30 Le journal du Pacifique
2h00 Le journal du Manitoba
2h30 Le journal de l'Ontario
3h00 Le téléjournal
3h30 Le point
4h00 Le journal de l'Atlantique

Vendredi

20h30 Scully RDI
21h00 Branché
21h30 Le Canada aujourd'hui-Édition Atlantique et de l'Ontario
22h00 Édition Québécoise
22h30 Le Canada aujourd'hui-Édition de l'Ouest et les sports
23h00 Le téléjournal
0h00 Capital action
0h30 Griffe
1h00 Branché
1h30 Le journal du Pacifique
2h00 Le journal du Manitoba
2h30 Le journal de l'Ontario
3h00 Le téléjournal
3h30 Le point
4h00 Le journal de l'Atlantique

Samedi

4h30 La Facture
5h00 Matin express
5h30 Griffe
6h00 Matin express
8h00 La semaine verte
9h00 Griffe
9h30 Médias
10h00 Trajectoires
10h30 Entrée des artistes
11h00 Le midi
11h30 Bulletin des jeunes
12h00 Branché
12h30 Vivre ici
13h00 Enjeux
14h00 Impact
14h30 La Facture
15h00 Griffe
15h30 Le journal de France 2
16h00 Aujourd'hui
16h30 Bulletin des jeunes
17h00 Un Canadien à Tokyo
17h30 Culture-Choc
18h00 Le monde ce soir
18h30 Médias
19h00 Grands reportages
20h00 Le journal RDI
20h30 Entrée des artistes
21h00 Un Canadien à Tokyo
21h30 Franc jeu
22h00 Zone Libre
23h00 Le téléjournal
23h30 Vivre ici
0h00 Le téléjournal
0h30 Entrée des artistes
1h00 Enjeux
2h00 Trajectoires
2h30 Bulletin des jeunes
3h00 La semaine verte
4h00 Branché

Dimanche

4h30 Temps d'affaires
5h00 La semaine verte
6h00 Matin express
8h30 Point de presse
9h30 La Facture
10h00 Griffe
10h30 L'Accent francophone
11h00 Le midi
11h30 Bulletin des jeunes
12h00 Zone libre
13h00 Un Canadien à Tokyo
13h30 Le Journal du siècle
14h00 Enjeux
15h00 Griffe
15h30 Le journal de France 2
16h00 Aujourd'hui
16h30 Bulletin des jeunes
17h00 Toute une époque
18h00 Le monde ce soir
18h30 Culture-Choc
19h00 Grands reportages
20h00 Le journal RDI
20h30 Scully RDI
21h00 Point de presse
21h30 Second regard
22h00 Portrait de notre temps
23h00 Le téléjournal
23h30 Courants du Pacifique
0h00 Le téléjournal
0h30 L'Accent francophone
1h00 Zone libre
2h00 Un Canadien à Tokyo
2h30 Bulletin des jeunes
3h00 Culture-Choc
3h30 Courants du Pacifique
4h00 Impact

ÉCONOMIE

Si les affaires vous intéressent

Consultant en informatique et spécialiste en logistique, Yvan Lupien fait appel aux habiletés et connaissances qu'il a développées dans les Forces armées canadiennes.

Daniel BAHUAUD

Ancien militaire, Yvan Lupien a passé 23 ans dans le domaine de la logistique à la Défense nationale, où il a appris à optimiser le transport aérien et l'approvisionnement militaire. Il y a complété aussi sa maîtrise en informatique et atteint le rang de major. En 1997, Yvan Lupien a quitté la Défense pour se joindre à Phoenix Logistics, un groupe de spécialistes en informatique et en logistique.

Au dire du major Lupien, les Forces armées permettent une excellente formation en logistique et en informatique. « Ce n'est pas un hasard si la plupart des fondateurs et membres de Phoenix Logistics sont des anciens militaires, souligne-t-il. La logistique, c'est l'étude des structures d'une entreprise ainsi que l'organisation et le transport des produits finis. L'efficacité d'une armée dépend en grande partie de l'organisation de la distribution de son matériel. Sans cela, c'est la défaite. Or, pour bien monter un système informatique, il faut avoir une idée très claire du fonctionnement d'une organisation. Comprendre la structure et les besoins d'une entreprise, c'est l'épine dorsale du service en affaires. Et ça s'adonne que c'est notre force. »

Phoenix Logistics a en effet travaillé pour des entreprises partout en Amérique du Nord, y compris le ministère de la Défense et l'Organisation des Nations Unies (ONU), en suggérant par exemple des moyens plus efficaces pour reconstruire les infrastructures de la Bosnie. L'entreprise a également travaillé pour la Gendarmerie royale du Canada (GRC), en remaniant son système de distribution de matériel. Récemment, elle a consacré 14 mois à la mise en place du système informatisé de la nouvelle Agence canadienne du sang.

« Mon but était de créer un système informatisé qui tiendrait compte de toutes les étapes de la manutention et du transport du sang, indique Yvan Lupien. C'était un travail exigeant, parfois même épuisant parce qu'il fallait développer un système très précis, mais c'était aussi une tâche très agréable. Il fallait être prêt cependant à se déplacer assez fréquemment. L'Agence canadienne du sang a son bureau chef à Ottawa et des succursales partout au Canada, y compris à Winnipeg. Par contre, avec l'informatique, on peut souvent travailler chez soi. C'est un des plus beaux atouts du métier. Le bureau winnipegois de Phoenix Logistics, c'est ma maison! »



photo: Daniel Bahuaud

Yvan Lupien : « Ce n'est pas un hasard si la plupart des fondateurs et membres de Phoenix Logistics sont des anciens militaires. »

Yvan Lupien fait remarquer qu'une fois un nouveau système informatisé en place, il ne faut pas abandonner son client. Les employés de l'Agence canadienne du sang, par exemple, devaient s'adapter aux nouveaux logiciels. Phoenix Logistics a vu à leur entraînement. « Il fallait leur expliquer le fonctionnement du système, note Yvan Lupien. Heureusement, les employés étaient habitués à l'informatique. Dans le passé, il a parfois fallu aider des clients à passer du papier à l'informatique. Dans de tels cas, il faut investir plus de temps et d'argent dans l'entraînement de base. Parfois nous devons même embaucher de petites firmes pour s'occuper de la formation.

« Nous connaissons nos limites, poursuit-il. Mais ça, c'est à notre avantage. Dans ces cas, nous servons d'agent pour notre client. Nous leur suggérons des experts en formation. Et, grâce au réseau entre firmes spécialisées que nous avons réussi à mettre en place, nous n'avons pas besoin de créer des départements spéciaux. La complémentarité est un atout. »

Selon Yvan Lupien, le grand défi de son travail est la négociation des changements avec les entreprises. « Notre but est de changer ce qui devrait être changé, et non pas frustrer nos clients avec du nouveau, estime-t-il. Il faut toujours être à l'écoute du client. Dans le cas de la GRC, nous leur avons suggéré des changements importants. Nous avons centralisé leur système d'achats majeurs, ce qui a permis à la GRC d'obtenir des voitures, des avions et de l'équipement lourd à prix réduit. Nous avons cependant décentralisé leur système d'achat pour les fournitures de bureau. Ainsi, la GRC a pu optimiser ses achats. La GRC est aussi fournisseuse d'armes à un bon nombre de départements de police au Canada. Nous avons donc rendu plus transparent son système de comptabilité. »

Phoenix Logistics espère signer bientôt des contrats importants avec l'OTAN et plusieurs firmes internationales. Yvan Lupien espère donc apprendre l'espagnol. « Je sais le lire un petit peu, mais j'aimerais le parler, dit-il. Compte tenu de l'ALENA, ça serait un outil fort utile. »



Erratum

Une erreur s'est glissée dans l'article intitulé « Le monastère bientôt démoli » paru à la page 2 de La Liberté du 14 au 20 janvier. La dette de la paroisse Sainte-Anne-des-Chênes n'est pas de 600 000 $, mais bien de 100 000 $. Toutes nos excuses.

CONSULTATIONS PRÉ-BUDGÉTAIRES

Les Franco-Manitobains s'expriment

Daniel BAHUAUD

Les Franco-Manitobains ont participé en grand nombre à la consultation pré-budgétaire provinciale tenue à Sainte-Anne le 18 janvier. Organisée par l'équipe du ministre des Finances, la consultation a permis à Greg Selinger d'entendre les opinions des francophones et des résidants de la région est.

Près de 70 personnes étaient présentes au Club Jovial. Le ministre Greg Selinger a d'abord présenté les priorités fiscales du gouvernement, et une période de questions a suivi. La grande majorité des francophones présents ont indiqué que la santé et l'éducation sont deux dossiers prioritaires et signalé l'importance des recommandations du Rapport Chartier, le bilinguisme devant être vu comme une valeur ajoutée à la société manitobaine.

Parmi les intervenants, le recteur du Collège universitaire de Saint-Boniface (CUSB) Paul Ruest, a exprimé son inquiétude devant les réductions des contributions fédérales à l'éducation postsecondaire et a lancé un appel à la Province d'appuyer pleinement le plan d'affaires du CUSB.

Le président-directeur général de l'Hôpital général Saint-Boniface (HGSB), Hubert Gauthier, a suggéré à la Province de mettre en place des mesures incitatives pour amener les établissements à mieux gérer leurs budgets.

Greg Selinger se dit prêt à considérer les suggestions, en ajoutant que la Province anticipe un déficit de 150 à 200 millions $. « 35 % du budget provincial est consacré à la santé, a-t-il souligné. La santé fait problème partout au Canada, en raison des coupures fédérales, du vieillissement de la population et du coût des produits pharmaceutiques. Une des solutions est d'encourager davantage la formation d'infirmières. Une autre est de faire pression auprès du fédéral pour que soit revu le système de péréquation.

« En éducation, nous savons que la DSFM a des besoins particuliers, que nous voulons d'ailleurs respecter autant que possible, poursuit-il. Nous aurons besoin cependant de plus d'argent du fédéral pour la DSFM, sinon notre contribution sera moins importante que proposée. »

L'équipe Selinger sera à Winnipeg le 25 janvier et Morden le 3 février.

AGRICULTURE

Deux nouveaux programmes

Les discussions entre la ministre provinciale de l'Agriculture, Rosann Wowchuck et son homologue fédéral de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lyle Vanclief, n'ont pas porté fruit. Rosann Wowchuck a quitté, insatisfaite, la rencontre des ministres de l'Agriculture le 14 janvier. « Le gouvernement fédéral devra adresser une proposition plus réaliste aux agriculteurs du Manitoba et de la Saskatchewan lors de la prochaine rencontre », a-t-elle indiqué.

Le 13 janvier, Lyle Vanclief a annoncé aux agriculteurs que le gouvernement canadien investira un milliard de dollars au cours des deux prochaines années dans un nouveau programme de protection du revenu agricole.

Le ministre Lyle Vanclief a aussi annoncé la création d'un nouveau programme d'avance de fonds où des prêts sans intérêt seront consentis avant les semis du printemps. Chaque agriculteur admissible pourra recevoir un prêt sans intérêt d'au plus 20 000 $.

« Les critères et conditions de ces deux nouveaux programmes n'ont pas encore été établis, mentionne l'attachée de presse au Cabinet du ministre, Sylvie Millette LeDuc. Ces programmes doivent être établis en consultation avec les provinces et les groupes de fermiers pancanadiens. »

Les dates des consultations ne sont pas encore connues, « mais le ministre Vanclief a déjà reçu beaucoup de lettres à ce sujet », souligne Sylvie Millette LeDuc.

S.P.



La compagnie Arctic Cat Inc.
est à la recherche d'un(e)
représentant(e) au service à la clientèle

Arctic Cat Inc., manufacturier de motoneiges et de V.T.T. de renommée mondiale, ouvre, dans l'immédiat, un poste temporaire de représentant(e) bilingue au service à la clientèle à son bureau de Winnipeg, Canada. Ce poste est temporaire et sera offert pour environ cinq mois, avec la possibilité de devenir un poste permanent.

Le candidat(e) choisi(e) devra aider nos concessionnaires canadiens Arctic Cat avec les commandes de pièces de motoneiges, V.T.T. et motomarines, retourner les autorisations et les enquêtes et aider à la coordination et la participation des concessionnaires au niveau des tarif-horaires, inventaires et expéditions de commandes. Les candidat(e)s qualifié(e)s devront pouvoir communiquer de façon efficace avec les concessionnaires et le personnel Arctic Cat francophones; ils devront connaître les procédures de réception, contrôle des inventaires, cueillettes et expéditions des commandes; savoir travailler avec un ordinateur et autre équipement de bureau; pouvoir taper 40-50 mpm avec exactitude; et, enfin, pouvoir soulever un poids de 50 livres.

Les candidat(e)s intéressé(e)s pourront soumettre leur curriculum vitae/lettre d'introduction à : **Arctic Cat Inc., 600 Brooks Ave. S, Thief River Fall, MN 56701, à l'attention de Corinna Voegele. EOE.**



Le Collège universitaire de Saint-Boniface (CUSB) est à la recherche de **deux (2) professeurs** dans le cadre de l'offre de son programme de ***Communication multimédia*** à l'École technique et professionnelle.

Domaines de compétence :

1. Design
   Conception de site Web et/ou cédérom
2. Conception et scénarisation pour vidéo
   Production et montage vidéo

Exigences :

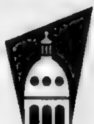
Les candidates ou les candidats doivent posséder une formation universitaire, de l'expérience pertinente dans le domaine du design, du multimédia ou de la production vidéo. La maîtrise de la langue française écrite et parlée est essentielle. L'expérience dans l'enseignement et une formation artistique sont des atouts.

Entrée en fonction : septembre 2000

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae **avant le 4 février** à :

Madame Raymonde Gagné
Directrice des nouveaux programmes

Collège universitaire de Saint-Boniface



200, avenue de la Cathédrale Saint-Boniface (Manitoba) R2H 0H7
Téléphone : (204) 233-0210 Télécopieur : (204) 235-4489

www.ustboniface.mb.ca



The Canadian Wheat Board
La Commission canadienne du blé

Technicien(ne) en applications informatiques - Chef d'équipe Concours #00-01A

Dans le cadre d'une équipe où il/elle interviendra tant en qualité de superviseur que de développeur, le/la candidat(e) sera en charge de la conception, de la mise en place et du service des produits Oracle à la CCB. Présentement, la CCB utilise le module Finances (10.7) d'Oracle: et la base de données (7.3.4.4); la direction envisage l'introduction du tableur Finances (11i) et de la base de données (8i), ainsi que d'étendre le réseau de notre présence sur le web.

Le/la candidat(e) retenu(e) disposera d'un diplôme ou certificat en informatique et/ou de l'expérience pertinente équivalente. Les candidats devront justifier d'un certificat en applications Oracle et d'expérience aux niveaux supérieurs de développement. De bonnes connaissances des programmes Powerbuilder, Sybase, SQR, PL1 et IMS constitueront des atouts supplémentaires. L'anglais constitue la langue de travail.

Nous offrons un système de rémunération intéressant, qui consiste en un salaire concurrentiel, des avantages sociaux et d'excellentes conditions de travail. Les personnes intéressées sont invitées à déposer leur dossier de candidature par écrit, en indiquant le numéro de référence et en y joignant CV, salaire anticipé et références **avant vendredi 28 janvier 2000** à:

Direction des ressources humaines
Commission canadienne du blé
C.P. 816 Succ. Main
Winnipeg, Manitoba R3C 2P5
ou par télécopieur au: (204) 983-1209

Manitoba

SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE BILINGUE – AY3, Cabinet du ministre de l'Éducation et de la Formation professionnelle Manitoba, Winnipeg. Numéro de l'annonce : 1699. Échelle de salaire : 28 048 $ à 32 076 $. Date de clôture : le 31 janvier 2000.

Qualités requises : Le candidat retenu devra bien maîtriser l'anglais et le français oral et écrit et devra posséder au moins une année d'expérience en secrétariat administratif. Il devra également avoir une bonne connaissance des ordinateurs compatibles IBM et savoir utiliser *Microsoft Office 97 (Word, Outlook)*. Une bonne connaissance du Système de gestion informatisée des dossiers est un atout. Le candidat devra savoir travailler seul, faire preuve d'initiative, avoir le sens de l'organisation, savoir établir les priorités et travailler sous pression afin de respecter les échéanciers. Le titulaire devra également avoir l'esprit d'analyse et être capable de résoudre des problèmes.

Fonctions : Éducation et Formation professionnelle Manitoba est un organisme qui s'engage à offrir des services de qualité à sa clientèle et qui offre la possibilité à une secrétaire administrative d'occuper un poste stimulant au sein du Cabinet du ministre. Le titulaire, qui relève de la secrétaire du ministre, offrira des services de secrétariat à cette dernière, à son adjoint exécutif, ainsi qu'à son adjoint spécial et utilisera *Microsoft Office 97 Pro* afin d'assurer l'efficacité des activités professionnelles du cabinet. La secrétaire administrative devra également créer divers documents complexes, organiser et mettre à jour le système de classement quotidiennement et effectuer diverses tâches de secrétariat.

Nous remercions toutes les personnes qui posent leur candidature. Nous les informons que nous communiquerons seulement avec les personnes dont la candidature sera étudiée plus en détail.

Présentez votre demande par écrit à : Éducation et Formation professionnelle Manitoba, Gestion des ressources humaines, 1181, avenue Portage, bureau 407, Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3, Télécopieur : (204) 948-2193.

Nous tenons compte de l'équité en matière d'emploi au cours du processus de sélection. Nous demandons aux candidats et aux candidates d'indiquer dans leur lettre d'accompagnement ou leur curriculum vitae s'ils appartiennent à l'un des groupes suivants : femmes, autochtones, minorités visibles et personnes handicapées.

La Division scolaire franco-manitobaine nº 49
Apprendre et grandir ensemble

AUXILIAIRE

La Division scolaire franco-manitobaine nº 49 est à la recherche de candidat.e.s pour combler les postes suivants :

Auxiliaire généraliste – Programme Tourisme
9,5 heures/semaine
Poste temporaire du 1er février au 30 juin 2000

Monsieur Alexis Bertrand
Collège Louis-Riel
585, rue Saint-Jean-Baptiste
Saint-Boniface (Manitoba) R2H 2Y2
Tél. : (204) 237-8927 • Téléc. : (204) 235-0139

Monsieur Mario DeRosa
École/Collège régional Gabrielle-Roy
Case postale 430
Île-des-Chênes (Manitoba) R0A 0T0
Tél. : (204) 878-2147 • Téléc. : (204) 878-3495

Monsieur Arsène Huberdeau
École Saint-Lazare
Case postale 70
Saint-Lazare (Manitoba) R0M 1Y0
Tél. : (204) 683-2251 • Téléc. : (204) 683-2546

• • •

Auxiliaire généraliste – Programme Agri-commerce
9,5 heures/semaine
Poste temporaire du 1er février au 30 juin 2000

Monsieur Raynald Dupuis
École Pointe-des-Chênes
90, chemin Arena
Sainte-Anne (Manitoba) R5H 1G6

Monsieur Henri Bisson
École Saint-Joachim
Case postale 10
La Broquerie (Manitoba) R0A 0W0

Les personnes intéressées devront :

- faire preuve d'excellentes habiletés de communication en français et en anglais;
- posséder une voiture et un permis de conduire valide;
- être disposées à travailler avec divers systèmes de communication à distance.

Veuillez indiquer votre intérêt par écrit en communiquant avec la direction **avant le mercredi 27 janvier 2000.**



LES SOEURS GRISES DU MANITOBA INC.

Aide en soins de santé
(deux postes)
Infirmier/infirmière auxiliaire (LPN)
(un poste)

Ces postes disponibles sont pour du travail ***occasionnel*** à l'infirmerie de la Maison provinciale des Sœurs Grises.

Les Sœurs Grises offrent toute la gamme de santé à 15-20 religieuses résidentes à l'infirmerie et coordonnent les visites aux médecins des autres religieuses. Ces soins incluent : traitements, physiothérapie, radiographie, laboratoire portatif et autres.

Compétences requises :

- détenir un certificat en soins de santé/un permis valide et en vigueur d'infirmier/infirmière;
- connaissance des deux langues officielles (orale et écrite) préférable;
- être disposé.e à travailler de jour, en soirée, de nuit, ainsi qu'en fin de semaine.

Postes disponibles immédiatement. Salaire et avantages comparables à la convention collective de M.G.E.U. pour employés des institutions de soins de longue durée des Sœurs Grises.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae **d'ici le 28 janvier 2000** au :

Service des ressources humaines
Maison provinciale
des Sœurs Grises
151, rue Despins
Winnipeg (Manitoba)
R2H 0L7

Télécopieur : (204) 237-3466

La Division scolaire Assiniboine sud nº 3

est à la recherche d'un.e
enseignant.e bilingue
(français et anglais)
à temps partiel (.75) en **3e année**,
programme immersion.

L'enseignant.e devra adhérer à la philosophie du programme d'immersion et avoir une bonne connaissance de l'enseignement à la jeune enfance. L'entrée en fonction sera le 31 janvier jusqu'au 30 juin 2000.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae, y compris trois références, et une copie de votre relevé de notes à :

Français Immersion
Division scolaire Assiniboine sud nº 3
3401, boulevard Roblin
Winnipeg (Manitoba)
R3R 0C6
ou par télécopieur : (204) 896-0409

Veuillez noter que nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

OFFRE D'EMPLOI

Nous cherchons à combler un poste bilingue (français/anglais) à temps complet en
Service à la clientèle
dans le sud-est de Winnipeg.

Le poste comprend des tâches de gestion de bureau, l'envoi et la réception de matériel et le soulèvement d'objets lourds (jusqu'à 70 livres).

Nous offrons de la formation aux personnes prêtes à travailler de façon autonome.

Prière d'envoyer votre curriculum vitae à :

T. Masserey
40, boul. Lakewood, bureau 110,
Winnipeg (Manitoba) R2J 2M6
ou par télécopieur : 925-6425.

La Division scolaire Fort Garry n° 5

est à la recherche
d'enseignant(e)s bilingues
(français et anglais)
pour faire de la suppléance aux niveaux Maternelle à secondaire 4, programme d'immersion française.

Les personnes intéressées seront titulaires d'un brevet d'enseignement permanent permettant d'enseigner dans la province du Manitoba.

Veuillez faire votre demande en complétant le formulaire disponible au bureau de la réception au Centre administratif de la Division scolaire Fort Garry, 181, baie Henlow.

Ce n'est pas nécessaire de soumettre une demande si votre nom paraît déjà sur la liste de suppléant.e.s.

TRAVAILLEURS TEMPORAIRES DEMANDÉS

CONTEMPORARY PRINTING requiert les services occasionnels de relieurs. Ces emplois sont à temps partiel; le travail est manuel et comprend le pliage et l'insertion de documents. Étudiants, personnes âgées ou quiconque cherchant un peu d'argent supplémentaire sera considéré. Les quarts de travail sont flexibles : jour, soirée ou fin de semaine. Une expérience dans l'imprimerie est préférable mais pas nécessaire.

S.V.P. télécopier ou apporter votre curriculum vitae à :

Contemporary Printing
185, rue Dumoulin
Winnipeg (Manitoba) R2H 0E4
Télécopieur : 233-8337 à l'attention de Rob Yankoski.

Appel de candidatures pour le poste de **secrétaire bilingue**, ayant des connaissances de Microsoft Word et de Simply Accounting.
Poste permanent, à temps partiel, dans un organisme fraternel.

SVP envoyer votre curriculum vitae à la **C.P. 1361, Succ. Main, Winnipeg (Manitoba) R3C 2Z1.**

Voyez tout ce que vous pouvez faire



Evange
Agente régionale de la gestion des dossiers
Amherst, N.-É.

Benoît
Inspecteur des installations
Montréal, QC

Michel
Gérant de programme, Environnement des mines
Sudbury, ON

Felicitas
Chercheuse scientifique
Saskatoon, SK

Montréal, QC

en travaillant à la fonction publique du Canada.

Mettez votre expertise à profit pour faire du Canada un pays encore meilleur.

Travaillez directement dans votre domaine d'études ou votre champ de spécialisation afin de contribuer au mieux-être de la population canadienne.

Profitez des nombreuses perspectives de carrière offertes dans toutes les régions du pays : recherche sur les mammifères marins à St. John's, inspection des pipelines à Calgary, génie des télécommunications à Toronto, direction du recensement à Halifax, gestion des affaires intergouvernementales à Yellowknife.

La fonction publique du Canada vous offre

- des tâches stimulantes
- des possibilités uniques
- un apprentissage continu
- une formation en milieu de travail
- des possibilités d'avancement
- une gamme complète d'avantages sociaux

Tous ces avantages contribuent à faire de la fonction publique du Canada un employeur de premier choix.

Explorez tout l'éventail des possibilités. Visitez notre site web ou communiquez avec notre bureau local.

http://emplois.gc.ca

Commission de la fonction publique du Canada | **Public Service Commission of Canada**

Canada



Le **Foyer Valade**, un centre de soins de longue durée, est à la recherche de personnes qui possèdent les compétences nécessaires pour remplir les postes suivants :

Infirmier(ère)s autorisé(e)s (RN) :	poste permanent de nuit, à temps plein ou 0,7 EFT poste permanent en soirée, 0,7 EFT postes occasionnels
Infirmier(ère)s auxiliaires (LPN) :	poste permanent de nuit à temps plein
Aides en soins de santé :	postes permanents, temporaires et occasionnels

Les compétences requises sont :

- être membre de MARN ou MALPN, ou posséder un certificat d'Aide en soins de santé;
- de préférence, avoir de l'expérience avec les personnes âgées;
- posséder un bon sens de l'organisation;
- être bilingue.

Les personnes intéressées sont priées de soumettre leur candidature par écrit ou par télécopieur au :

Foyer Valade
Ressources humaines
450, chemin River
Winnipeg (Manitoba)
R2M 5M4

Télécopieur : (204) 254-0329

Pluri-elles (Manitoba) Inc.

est à la recherche d'une formatrice ou d'un formateur en informatique pour

Prendre sa carrière en main
Un service d'aide à l'emploi offert pour les femmes et les hommes

Responsabilités générales :

- préparer des sessions de formation en informatique;
- donner la formation de Word 97, Windows 95 et Internet aux niveaux de base et intermédiaire à de petits groupes;
- faciliter les cours auprès de la clientèle adulte francophone;
- offrir les connaissances informatiques nécessaires à la préparation des documents pour la recherche d'emploi;
- aider au marketing pour le programme.

Qualifications requises :

- fortes compétences en français, oral et écrit;
- excellente maîtrise des logiciels Microsoft et de l'Internet;
- bons sens de l'organisation et de débrouillardise;
- connaissance de l'anglais, un atout;
- facilité en communication interpersonnelle;
- expérience en formation des apprenants adultes.

Contrat : du 1er février 2000 au 31 mars 2000 avec possibilité de renouvellement (5 à 10 heures par semaine)

Échelle de salaire : selon l'échelle établie par l'organisme

Date de clôture : le mercredi 26 janvier 2000

Faites parvenir vos curriculum vitae, avec la mention confidentielle, au Comité du personnel de :



Pluri-elles (Manitoba) Inc.
570, rue Des Meurons
Winnipeg (Manitoba) R2H 2P8
Télécopieur : (204) 233-0277

(Programme de services d'aide à l'emploi subventionné par le ministère de l'Éducation et de Formation professionnelle Manitoba)

La Division scolaire Fort Garry n° 5

recherche un(e) enseignant(e) bilingue (français et anglais) pour enseigner
l'éducation physique
à temps plein à l'école
Viscount Alexander
à partir du 31 janvier 2000.
Ce poste est temporaire qui pourrait devenir permanent.

Viscount Alexander est un centre d'immersion, niveaux 5e année au Secondaire 1.

Veuillez faire parvenir votre demande écrite, accompagnée de votre curriculum vitae et trois références, **avant le mercredi 26 janvier 2000 à 16 h** à :

M. Jean A. Beaumont
Directeur général
Division scolaire
de Fort Garry n° 5
181, baie Henlow
Winnipeg (Manitoba)
R3Y 1M7
Télécopieur : (204) 488-2095



PAVILLON DU CANADA - EXPO 2000

Les Services Kelly s'est vu octroyer le contrat d'agence officielle responsable pour la dotation en personnel du pavillon du Canada à EXPO 2000, à Hanovre, en Allemagne. Ce projet passionnant offre à 60 Canadien(ne)s et/ou immigrant(e)s reçu.e.s la chance de faire partie du personnel d'accueil à la première exposition universelle du nouveau millénaire.

Si vous possédez les compétences requises et êtes en mesure de satisfaire aux exigences suivantes, vous pouvez poser votre candidature :

- facilité verbale en français et/ou anglais, et allemand. Les candidat(e)s qui possèdent les trois langues seront privilégié(e)s;
- avoir complété trois années d'études postsecondaires ou l'équivalent;
- engagement ferme à offrir un service d'excellence au public;
- bonne connaissance du Canada et connaissance générale de l'Allemagne;
- compétences de base en informatique;
- être en possession d'un passeport valide et d'un certificat de santé;
- disponible à travailler du 14 mai 2000 au 1er novembre 2000.

Faire parvenir votre curriculum vitae **avant le 29 janvier 2000** à :

LES SERVICES KELLY
Les Services Kelly, Dossier 2000
200, rue Kent, Ottawa (Ontario) K2P 2J8
Téléphone : (613) 238-4801, Télécopieur : (613) 230-8709, Courriel : kelly633@netcom.ca

Nous adhérons au principe d'équité en matière d'emploi.

LES MISSIONNAIRES OBLATES DE SAINT-BONIFACE

601, rue Aulneau, Winnipeg (Manitoba) R2H 2V5

sont à la recherche d'un(e) candidat(e) pour le poste de

CHAUFFEUR/ENTRETIEN DES VOITURES

à temps plein
du lundi au vendredi
de 8 h à 17 h

Le (la) candidat(e) doit :

- être bilingue (français et anglais);
- être consciencieux(se);
- posséder un permis de conduire sans infraction;
- posséder une habileté mécanique.

Entrée en fonction : le 24 janvier 2000.

Les personnes intéressées sont priées de communiquer avec Guy Lambert et/ou sœur Marie Beaupré au numéro 233-7287.

Le Chalet Malouin

est à la recherche d'un(e)
commis de bureau
à temps partiel
de 16 à 20 heures par semaine.

Sera responsable des comptes recevables et comptes payables, de la réception et du service à la clientèle.

- Connaissance des logiciels Excel et Microsoft Word;
- Doit être flexible et bilingue;
- Avoir une bonne compétence en français.

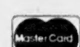
Veuillez envoyer votre curriculum vitae au plus tard **le vendredi 28 janvier** au :

Chalet Malouin
C.P. 1010
Saint-Malo (Manitoba)
R0A 1T0

Les *Petites* ANNONCES

Nombre de mots	Nombre de semaines 1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
20 et moins	5,35 $	10,70 $	13,38 $	16,05 $	18,73 $	21,40 $	24,08 $	26,76 $	29,44 $	32,12 $
21 à 28	6,42 $	12,84 $	16,05 $	19,26 $	22,47 $	25,68 $	28,89 $	32,10 $	35,31 $	38,52 $
29 à 35	7,49 $	14,98 $	18,55 $	22,47 $	25,57 $	29,96 $	33,71 $	37,45 $	41,20 $	44,94 $
36 à 42	8,56 $	17,12 $	21,40 $	25,68 $	29,96 $	34,24 $	38,52 $	42,80 $	47,08 $	51,36 $





Ces tarifs incluent la taxe sur les produits et services (TPS). Les petites annonces doivent être payées d'avance et parvenues à nos bureaux au plus tard le lundi précédant la date de publication désirée. Aucun remboursement ni crédit n'est accordé pour les annonces annulées.

Pour ouvrir un compte commercial dans les petites annonces de La Liberté, composez le 237–4823 (1–800–523–3355 pour les gens à l'extérieur de Winnipeg).

DIVERS

GISÈLE'S CLEANING SERVICES offre un rabais de 10 $ pour nettoyage de votre maison ou bureau, au sud de Winnipeg, avant le 28 février. Appelez Gisèle au 261-4401.
940-

LE CAFÉ COLOMBIEN cherche un(e) serveur(euse) à demi-temps. Appelez Paul 237-3527.
948-

REMERCIEMENTS au Sacré-Cœur de Jésus pour faveur obtenue. J.J.
949-

RECHERCHE

NOUS CHERCHONS une gardienne bilingue, adulte, non fumeure qui viendrait à domicile. Commençant début janvier, de 18 h 30 à 23 h, 2 à 3 soirs par semaine et les fins de semaine pour 2 garçons de 10 ans et 6 ans. Appelez au 257-4664.
935-

ON CHERCHE UNE PETITE MAISON. Dans Norwood, Saint-Vital ou Saint-Boniface. Pas d'agent svp. Écrivez à La Liberté, Dossier n° 2, C.P. 190, Saint-Boniface (Manitoba) R2H 3B4
945-

À VENDRE



BELLE MAISON À VENDRE: au cœur de Saint-Boniface, située sur la paisible place Cabana. Excellent état, bungalow de 1 300 pi², 4 chambres à coucher (2 en haut et 2 au sous-sol), planchers de bois franc, garage simple (oversize). Possession en avril. On demande 99 900 $. Pour information ou pour prendre rendez-vous, téléphonez au 233-5618, cellulaire: 791-8834.
896-

À VENDRE: TRIPLEX à Saint-Boniface. Très propre, bonne location, revenu de 1 160 $ par mois. Comprend 3 poêles, 3 réfrigérateurs, laveuse et sécheuse. 70 200 $. 233-4484 ou 254-8557.
947-

À LOUER

À LOUER: Aulneau et Despins, appartement 1 ch. à coucher. Disponible immédiatement. Rez-de-chaussée, entrée privée, stationnement dans un garage avec porte automatique, propre et tranquille. Service d'autobus en face. Près du Collège. Service de buanderie, entreposage, 445 $/mois comprend tous les services. Récemment rénové. Composez le 255-1578.
929-

MAISON À LOUER : À Saint-Boniface, 319, rue de la Cathédrale, 600 $ par mois. Comprend 3 chambres à coucher, frigo, poêle. Composez le 237-9630 entre 17 h et 19 h.
942-

À LOUER: Appartement entièrement rénové, 518, de la Morénie, rez-de-chaussée, 3 chambres à coucher, cour, stationnement, garage (option), non fumeurs. Bien situé. Disponible immédiatement. 575 $/mois. Tél.: 883-2009.
943-

À LOUER: Rue Ritchot. Maison de 3 chambres à coucher, nouvellement décorée. 700 $ par mois plus les services. Garage inclus. Disponible le 1er février. Composez le 233-3753.
944-

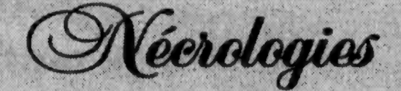
À LOUER: Appartement d'une chambre à coucher, 191, Bertrand, 2e étage. 365 $/mois. 982-5191.
946-

À LOUER: Appartement d'une chambre à coucher, disponible immédiatement, entrée privée, 400 $/mois tout compris. Rue Saint-Jean-Baptiste. Composez le 231-0752.
950-

À LOUER: 177, rue Masson. Appartement de 2 chambres à coucher près de l'hôpital et du CUSB. 430 $/mois, comprend chauffage, eau et stationnement. Composez le 231-5033.
951-

À LOUER: Saint-Boniface, Place de Ville. 1 chambre à coucher, propre et tranquille. Immeuble sécuritaire, air climatisé, entrepôt. Près de la Fourche, comprend tous les services. Téléphone : 942-4100.
952-

À LOUER: Saint-Boniface, Marion près de Taché. Appartement d'une chambre à coucher disponible le 1er mars. Stationnement, chauffage et eau compris. Idéal pour une personne (non-fumeur). 386 $/mois. Tél.: 269-1178.
953-



Nécrologies

Ovila Bissonnette



Paisiblement, Ovila Bissonnette est décédé le mercredi 29 décembre 1999 au Centre Taché à l'âge de 99 ans et 11 mois.

Il laisse dans le deuil son épouse Rose-Alba (née Fillion) après 64 ans de mariage ainsi que ses 16 enfants : sœur Rolande, sœur Noëlla, Marie, Gérard (Solange Boily), Jean-Paul (Antoinette Boily), Lorraine (Jules Hébert), Madeleine (Ray Golis), Marguerite (Jean-Yves Landry), Georges (Linda Brooks), Armande (Bernard Lemoine), Yvon (Marguerite Boivert), Jacqueline (Maurice Gauthier), Cécile (Wolfgang Hausler), Robert, Aurèle (Émilie Boille), Suzanne (Mike Girard). Il laisse aussi une sœur Aldéa Fillion, 40 petits-enfants et trois arrière-petits-enfants.

Il fut précédé de sa fille Louise en 1957, son gendre Fernand Letain et son petit-fils Brad Letain en 1989.

Après une belle vie agraire de 86 ans à Saint-Joseph (Manitoba), Ovila se retira à Winnipeg. Il était un passionné du chant et aimait beaucoup la chasse ainsi que son travail de fermier. Il était un homme de grande foi et s'occupa de diriger le chant à l'église de Saint-Joseph pendant 44 ans.

Remerciements sincères à tous ceux et celles qui nous ont témoigné leur sympathie. Tout fut très apprécié.

Papa, ta longue vie continue d'animer nos cœurs et l'exemple de ta foi continue de nous nourrir. C'est avec beaucoup d'amour que nous t'offrons ce joli poème écrit en ton honneur.

Hommage à Ovila Bissonnette
(11 janvier 1900–29 décembre 1999)

Époux, papa, grand-papa et beau-père,
À nos yeux, vous êtes un être très cher.
Cent ans de sagesse, d'amour et d'humilité,
Font que vous ne serez jamais oublié.
Présent, accueillant, grand en esprit et doux,
Voici des qualités qui parlent de vous.

Un époux fidèle à votre Rose-Alba
Votre belle histoire d'amour se déroula.
En 1935, devant Dieu vous avez débuté,
Votre vie de nouveaux mariés.
Vous étiez devenus une paire attachée,
Que seulement Dieu a pu séparer.
Tous obstacles qui vous ont été présentés,
sans plaintes vous les avez acceptés.

D'une vie conjugale pour soixante-quatre ans,
Dieu vous a confié dix-sept enfants.
Pour partager une vie bien comblée
De joie, d'amour, de peines et bonne santé.
Des sacrifices vous avez dû faire
Pour seize enfants pas toujours faciles à plaire.
Petite Louise fut votre ange au ciel
Qui veilla sur votre famille si belle.

Un papa généreux, dévoué et doux
À vos enfants qui étaient partout.
Trois, quatre ou même cinq à la fois,
Vous nous berciez avec grande joie.
Des pratiques de piano vous écoutiez,
Avec les gars c'était les parties de hockey.
Et parfois vous étiez un bon banquier,
Peu importe le montant demandé.

Un papa qui trouvait le temps de s'amuser
Même si ce n'était que pour quelques instants.
Accroupi sur vos mains et sur vos pieds
En beau cheval vous étiez transformé.
Quel plaisir de vous accompagner
Et de ramper comme vous à la chasse au gibier.

Un grand-papa bien aimé de ses petits-enfants
Vous écoutiez nos histoires en souriant.
À la ferme, nous amenant dans les champs,
Dans la maison, nous berçant pour des heures de temps.
Puis à l'âge de quatre-vingt quinze ans,
Aux noces de votre petite-fille resplendissante,
N'ayant pas perdu votre talent du chant,
Vous avez chanté avec une voix vibrante.

Un beau-père très accueillant,
Qui ne passait jamais de jugements.
Acceptant tels que ses brus et ses gendres,
Facilitant la tâche de devenir membre.
Respectant les différences des nouveaux arrivés
Votre cœur s'ouvrait pour les aimer.

Ayant toujours joui des simples plaisirs de la vie,
Votre famille fut votre plus grand prix.
Avec vos gestes, vos paroles et vos actions,
Vous serviez votre Seigneur avec passion.
Votre travail étant fini sur cette terre,
Vous êtes parti rejoindre notre Père.
Votre corps physique nous manquera,
Mais non votre esprit qui sera toujours là.

Le 29 décembre une étoile naquit dans le ciel,
Pour éclairer la vie de vos proches en deuil.
Et lorsque nous nous sentons très seuls et tristes,
Nous n'avons qu'à regarder à l'étoile qui existe.
Et creuser au plus profond de notre être humain,
Pour savoir qu'Ovila n'est jamais très loin.
Époux, papa, grand-papa et beau-père,
Vous étiez l'homme du siècle sur notre terre.

Eugène Vermander

Le 1er janvier 2000, Eugène Vermander, que ses nombreux amis appelaient « Gene », est décédé de façon soudaine et inattendue à Bury, en France.

Gene est né à Saint-Boniface le 10 mai 1920. Diplômé de l'Université du Manitoba et de l'Université McGill, il était un amoureux de la nature et des voyages en canot. Il a travaillé pendant 35 ans avec Air Canada à Winnipeg, Toronto et Montréal, se spécialisant en planification, en économie et en gestion. Gene s'est retiré en 1978 à Perth, en Ontario, où il a construit sur la plage d'un très beau lac une maison en billots de cèdre vieux d'un siècle.

Il laisse dans le deuil sa compagne depuis bon nombre d'années, Ingebord Deloingce de Bury, en France; ses fils George R. (Madonna Hettinger) Vermander de Wooster, en Ohio, et Jeoffrey (Nancy) Vermander de Winnipeg; sa fille Danae (Pat Nelligan) de Montréal; ses petits-fils Joseph et Eugène Vermander; et ses chers cousins Rita Muller de Kelowna (C.-B.), Doc (Fran) Vermander et Claudette Truelove et leurs familles de Perth.

La veillée du corps a eu lieu de 14 h à 16 h et de 19 h à 21 h le vendredi 14 janvier 2000 au salon funéraire Blair & Son de Perth. Les funérailles ont été célébrées à l'église St. John's, à Perth, le samedi 15 janvier 2000 à 11 h.

Ceux qui veulent faire un don peuvent les adresser à l'Institut du cœur de l'Université d'Ottawa, 40, avenue Ruskin, Ottawa (Ontario) K1Y 4W2.

Chronique RELIGIEUSE

MICHÈLE SALA PASTORA
Laïque



RASSEMBLÉS DANS LE CHRIST
Semaine de prière pour l'unité des chrétiens

La Semaine de prière pour l'unité des chrétiens se célèbre dans toutes les parties du monde. Au Canada, chaque année, la semaine de prière pour l'unité chrétienne débute le dimanche précédant la fête de la conversion de saint Paul, pour se terminer le dimanche suivant. Pour l'an 2000, ce sera du **23 au 30 janvier**.

À l'approche de cette semaine qui ne fera probablement pas les manchettes, je me pose différentes questions... Est-ce croire à l'impossible que de parler de l'unité des chrétiens, lorsque la plupart de nous en arrachons de vivre l'unité au sein de nos propres familles ? Qu'est-ce que cela donne de vivre une activité œcuménique, de se rassembler avec des membres d'autres églises chrétiennes, une fois l'an ? Est-ce vraiment *mes gestes, les vôtres*, qui vont faire une différence dans des chicanes d'églises qui durent depuis belle lurette ? Est-ce que l'unité chrétienne « manque vraiment à mon bonheur » ? Je dois vous avouer qu'au départ, ce n'était pas une des priorités inscrites à mon agenda!

Les représentants du Conseil des Églises du Moyen-Orient (région où le Christ est né et où il a enseigné) ont choisi comme base de leur réflexion, l'hymne qui ouvre la lettre aux Éphésiens (Ep 1, 3 - 14). Dans le très beau guide publié par NOVALIS pour la semaine de prière pour l'unité chrétienne 2000, on nous fait remarquer que le thème central de la lettre aux Éphésiens est l'unité chrétienne. On y dégage également des sous-thèmes. J'en retiens deux : la famille de Dieu et la bénédiction. On nous suggère de méditer la lettre aux Éphésiens, comme un chameau rumine sa nourriture, jusqu'à ce que cette Parole devienne partie de *notre agir*! C'est tout un agenda... Revenons brièvement à la lettre aux Éphésiens. Celle-ci nous invite à réfléchir sur *ce qui nous unit*, sur ce que nous avons *en commun* comme chrétiens, au lieu de nous arrêter aux différences, à ce qui continue à nous bloquer. Nous appartenons à la même famille parce que nous avons tous été « scellés » par le même baptême et parce que nous partageons la même foi en celui qui a « planté sa tente parmi nous » il y a 2000 ans, Jésus le Seigneur. Noblesse oblige : c'est par notre vie de tous les jours que nous démontrons notre « appartenance à Dieu et les uns aux autres ».

En ce qui concerne le deuxième sous-thème de la lettre aux Éphésiens, la bénédiction, le terme grec *eulogeo* signifie « parler en bien de quelqu'un » et dans le contexte de la lettre, « agir en conséquence ». Quand nous bénissons Dieu, nous nous rappelons tout ce qu'Il a fait pour nous dans le Christ. Quand Il nous bénit, Il nous fait de grands dons ou cadeaux dans le Christ. Le refrain d'un chant de John Littleton me frappe encore : « qu'avez-vous fait de Lui ? » Cela devient plus évident que la quête de l'unité chrétienne exige beaucoup plus qu'une semaine par année.

Dans sa bulle d'indiction du grand Jubilé de l'An 2000, Jean-Paul II compare chaque année jubilaire à « une invitation à la célébration des noces ». Qu'est-ce qui va nous permettre d'en arriver au point de vouloir se rassembler sous le même toit, laisse faire *célébrer* avec ceux et celles qui diffèrent de nous ? Le pape dans *Incarnationis Mysterium* parle de garder « le regard fixé uniquement sur le Christ » et non sur tout ce qui nous divise. Si la tâche ne dépendait que de nos propres efforts, la cause serait foutue à l'avance. Ce qui nous permet de *croire à l'impossible*, de regarder l'avenir avec *espoir*, c'est que l'Esprit-Saint que nous avons tous reçu au baptême, est « à l'œuvre *en nous* pour nous aider à réaliser le glorieux projet de Dieu ». Pour lui faciliter la tâche, nous devons nous mettre *à l'écoute* de l'Esprit. Nous pouvons prier individuellement dans nos coins respectifs, mais nous devons aussi nous rassembler pour prier avec d'autres. Mes propres expériences dans le parrainage de réfugiés, et surtout les rencontres mensuelles auxquelles je participe au Centre international avec des représentants de diverses églises, m'ont permis d'identifier une autre façon de faire croître l'unité chrétienne. C'est de se donner la main face à des besoins de frères et sœurs humains. Pensons aux récentes grandes catastrophes, qu'il s'agisse de l'ouragan Mitch, des pluies torrentielles au Venezuela, ou des tempêtes qu'a connues l'Europe lors du temps des Fêtes. J'ai l'impression que ce sont les besoins plus pressants que connaît l'humanité qui vont nous inciter à nous *serrer les coudes* dans des projets communs. Avec des ressources limitées à tous les niveaux, on ne peut plus se payer le luxe de travailler isolément.

En conclusion, pour ma part, j'inscris la semaine de prière pour l'unité chrétienne à mon agenda. Il y a au moins une célébration dont je suis au courant. Elle aura lieu le **dimanche 30 janvier** 2000, à **15 h**, à l'église **First English Lutheran** (484, rue Maryland). Cette année, je ne suis pas encore au courant d'aucune célébration du bord francophone... Et pourtant, cette question m'apparaît de moins en moins *optionnelle*. À l'heure actuelle, aucun francophone siège à la Commission diocésaine pour l'œcuménisme. Cela me fait également me poser une question.

Quand j'œuvrais dans une paroisse de l'ouest de la ville, tous les ministres des différentes églises du voisinage se rassemblaient à base régulière pour des déjeuners rencontres. Vous me direz peut-être qu'il y a d'autres activités de nature œcuménique qui se passent à différents temps de l'année. La journée mondiale de la prière qu'entreprennent surtout les femmes au mois de mars n'est qu'un exemple. L'église Norwood United tout proche d'ici organisait des soupers avec un cachet culturel pour les réfugiés et immigrants. N'empêche qu'à mon avis, cela serait rater une belle occasion de *témoignage* de passer sous silence la semaine de prière pour l'unité chrétienne. Que celle-ci ne fasse pas les nouvelles, je comprends. J'ai un peu plus de difficulté à comprendre qu'on ne *fasse rien* et qu'on ne *dise rien* dans nos paroisses... Noblesse oblige, en effet!

JURICOURRIEL

Le droit et la loi

Aujourd'hui, nous présentons les mots **droit** et **loi**, deux termes fondamentaux de la langue juridique française qui posent des difficultés en milieu bilingue. En effet, le mot anglais *law* s'emploie à la fois dans le sens de droit et dans celui de loi.

Le droit est l'ensemble des règles juridiques en vigueur dans un État. Le droit a pour source la législation, la jurisprudence et la coutume.

La loi, c'est une règle écrite générale et permanente édictée par le législateur. La loi désigne donc un texte législatif (la Loi sur l'adoption, par exemple) ou l'ensemble des textes législatifs en vigueur dans un lieu.

Ce dont il faut se rappeler, c'est que, dans la majorité des cas, le mot loi désigne un texte qui a été adopté par les députés en chambre. Par contre, dans certaines expressions comme « Nul n'est censé ignorer la loi », « La loi est dure, mais c'est la loi » et « Au nom de la loi! », le mot loi désigne l'ensemble des lois en vigueur.

Donc, si on dit en anglais « *Cases and statutes are two essential elements of the law* », il faudra se méfier du mot *law* et dire en français : « La jurisprudence et la législation sont deux éléments essentiels du droit ».

Il est aussi bon de savoir que le mot loi, dans le sens de texte législatif particulier, se rend en anglais par *Act*, *statute* ou même *law*.

Avez-vous des problèmes légaux?

En anglais, *legal* s'emploie à toutes les sauces. Or, l'adjectif légal possède en français un sens beaucoup plus restreint. En milieu bilingue, il arrive souvent que l'on soit tenté d'employer le terme légal dans des sens qu'il n'a pas en français.

Le mot anglais *legal* se rend en français par trois mots différents selon le contexte, soit **légal**, **juridique** et **judiciaire**. Il faut se garder de confondre ces trois adjectifs.

- légal se dit des choses qui sont permises, prescrites ou fournies par la loi. En somme, cet adjectif signifie conforme à la loi. On notera toutefois qu'il n'a pas comme l'adjectif anglais *legal* le sens de « qui se rapporte à la profession d'avocat ou au droit ».
- juridique (du latin *jus*, de *juris*, droit) se dit de choses propres à la justice et au droit. En somme, cet adjectif signifie qui appartient au droit.
- judiciaire (du latin *judiciarus*, de *judicium*, de *judex*, juge) se dit de choses qui servent à l'application de la loi. En somme, cet adjectif signifie « relatif à l'administration de la justice et aux tribunaux ».

Ainsi, si un de vos clients vous dit qu'il a un problème légal, il commet un anglicisme. En effet, il ne s'agit pas d'un problème qui est conforme à la loi ou qui répond à une norme énoncée par la loi, mais d'un problème relatif au droit, donc juridique.

Dorénavant, vous emploierez le mot légal à bon droit !

Cour ou tribunal? Comment juger?

Bien qu'ils se ressemblent beaucoup du point de vue orthographique, les mots français **cour** et **tribunal** et les mots anglais *court* et *tribunal* ne correspondent pas exactement aux mêmes notions dans ces deux langues, ce qui peut être source de confusion dans notre milieu.

En français, les mots cour et tribunal sont essentiellement synonymes. Cependant, l'usage moderne semble faire de tribunal le terme générique, c'est-à-dire celui qu'on emploie lorsqu'on ne parle pas d'un tribunal en particulier. Citons comme exemple les tribunaux de première instance ou les tribunaux américains.

Lorsqu'on parle d'un tribunal en particulier, on emploie le mot cour, par exemple la Cour provinciale ou la Cour du Banc de la Reine. Ainsi, on dira les tribunaux fédéraux en parlant de tous les tribunaux constitués par le parlement fédéral et la Cour fédérale en parlant de ce tribunal en particulier.

En anglais également, les mots *court* et *tribunal* sont à peu près synonymes. Cependant, l'usage moderne veut qu'en droit interne, le mot *court* soit réservé aux tribunaux judiciaires, c'est-à-dire aux tribunaux traditionnels chargés de rendre la justice, et le mot *tribunal* aux tribunaux administratifs. Ainsi, on dira *the courts of first instance* pour parler des tribunaux de première instance et *the tribunal* pour parler d'un tribunal administratif, par exemple la Commission des relations du travail.

En dernier lieu, notons qu'en droit international, le mot anglais *tribunal* sert parfois à désigner des tribunaux judiciaires. Par exemple, le Tribunal pénal international pour l'élimination et la répression du crime d'apartheid et d'autres crimes internationaux s'appelle en anglais *International Penal Tribunal for the Suppression and Punishment of the Crime of Apartheid and other International Crimes*.

LA BROQUERIE

Grande rencontre des Gauthier en août!

Les 11, 12 et 13 août, plusieurs centaines de Gauthier venant de partout au Manitoba et au Canada convergeront sur La Broquerie pour la rencontre annuelle des Gauthier d'Amérique.

Les organisateurs de la fête invitent tous les Gauthier et descendants de Gauthier à la fête, qui sera une occasion idéale pour les différentes branches manitobaines de cette famille nombreuse de se retrouver et échanger des renseignements généalogiques.

« Les Gauthier se réunissent à tous les ans depuis 1992, mais c'est la première fois que la rencontre annuelle se fera au Manitoba, indique un des organisateurs de la fête, Aimé Gauthier. Un autobus de Gauthier en provenance du Québec est déjà presque rempli et d'autres viendront en avion ou en voiture. Il y en a plusieurs qui profiteront de la rencontre pour visiter l'Ouest canadien. Pour les Gauthier de Ross, Sainte-Geneviève, Lorette, La Broquerie et la Montagne, ce sera une fête mémorable. »

Les organisateurs prévoient plusieurs activités, dont un vin et fromage le vendredi soir ainsi qu'un banquet suivi d'une soirée dansante le samedi soir. Le dimanche, une messe spéciale précédera la réunion proprement dite.

Renseignements : 424-5148 (Aimé Gauthier).

D. B.

À VOTRE SERVICE

AVOCATS-NOTAIRES

MONK, GOODWIN
•••AVOCATS ET NOTAIRES•••

Me LAURENT J. ROY , c.r.
Me MICHEL CHARTIER

800, Édifice Centra Gas
444, avenue St. Mary
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3T1
Téléphone: (204) 956-1060
Télécopieur: (204) 957-0423

Alain J. Hogue
Barreaux du Manitoba et de la Saskatchewan

Domaines d'expertise:
- préjudices personnels
- demandes d'indemnité pour Autopac
- litiges civil, familial et criminel
- ventes de propriété; hypothèques
- droit corporatif et commercial
- testaments et successions

Place Provencher
194, boul. Provencher
237-9600

Léo V. Teillet, B.A., LL.B.
Avocat et notaire
182, rue Dumoulin,
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0E3
Téléphone: (204) 958-6850
Télécopieur: (204) 958-6855

Jean-Paul Boily, B.A., LL. B.
202, boulevard Provencher
Saint-Boniface (Manitoba) R2H 0G3
Téléphone: 987-3880
Télécopieur: 233-9762

TEFFAINE, LABOSSIÈRE

Avocats et notaires,

Rhéal E. Teffaine, c.r.
Denis Labossière

247, boulevard Provencher,
Saint-Boniface (MB)
R2H 0G6.
Téléphone: 925–1900.
Fax: 925–1907.



TAYLOR McCAFFREY
AVOCATS et NOTAIRES

ALAIN L.J. LAURENCELLE

400, avenue St. Mary, 9e étage
Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5
Tél.: 988-0304 • Fax: 957-0945
courrier électronique:
alaurencelle@tmlawyers.com

Plus de 50 avocats exerçant dans tous les domaines du droit.

Cet espace est à votre disposition!

OPTOMÉTRISTES

Dr Denis R. Champagne
Optométriste
Sur rendez-vous seulement
212, avenue Regent ouest
224-2254
2090, avenue Corydon
889-7408

Dr Keith Mondésir

Optométriste

- **Examen de la vue**
- **Lunettes ajustées**
- **Verres de contact**

201–1555, chemin St-Mary's
Saint-Vital
Pour un rendez-vous, composez le 255–2459.



La Maison d'Optique
157
boulevard Provencher
233-3889
SANS FRAIS : 1-888-872-8988

SERVICES



BRUNET
Monuments
Troisième Génération

- **MONUMENTS**
- **PLAQUES EN GRANITE OU BRONZE**
- **INSCRIPTIONS**



L'ART COMMEMORATIF PERSONNALISÉ
405, avenue Bertrand
233-7864
«Au service des Franco-Manitobains depuis 1910...»

CHAPELLE FUNÉRAIRE SAINT-PIERRE

Pour être assuré d'un service en français dans la région sud-est, appelez:
LEON MORRISSETTE au 433-7257
Plus de 20 ans d'expérience
«LOEWEN FUNERAL CHAPELS»
Steinbach **Tél.: 326-1351**



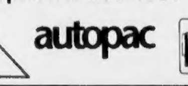
GRAPHICS INC

- **CONCEPTION GRAPHIQUE**
- **TYPOGRAPHIE**
- **MISE EN PAGE**
- **IMPRIMERIE**

TÉLÉPHONE (204) 989-5252
TÉLÉCOPIEUR (204) 957-1735
SERVICE ET QUALITÉ

ASSUREURS

Agence d'Assurance
AURÈLE DESAULNIERS
(1987)
Pour tout service d'assurance!
Joel Desaulniers
Christine Desaulniers
Janet Sabourin-Gatin
Natalie Pound
Doris Smith
390-B, boulevard Provencher
Téléphone: 233-4051



autopac

SERVICES

Cabane à sucre



Chez Dany

... dans une atmosphère chaleureuse et familiale dont vous vous souviendrez longtemps!

- *Musique traditionnelle*
- *Atmosphère chaleureuse et familiale*
- *Produit d'érable disponible sur place*
- *Visite guidée de la sucrerie*
- *Interprétation de la fabrication*
- *Réceptions de tous genres*

LOCALISÉE À POINTE-DU-LAC
à mi-chemin entre Québec et Montréal sur l'autoroute 40

Pour information : Dany Neron
Tél. : (819) 370-4769
Sans frais : 1-800-407-4769
Téléc. : (819) 370-4768
e-mail : info@chezdany.qc.ca
www.chezdany.qc.ca

La LIBERTÉ

AUTREMENT

www.presse-ouest.mb.ca



Tanné de prêter votre journal à toute la famille?

Dites-leur donc de s'abonner!

EXPERTS CONSEILS / COMPTABLES AGRÉÉS

BDO

BDO DUNWOODY SRL
Comptables agréés et consultants
5e étage, 191, Broadway
Winnipeg (MB) R3C 3T8
Téléphone: (204) 956-7200
Télécopieur: (204) 926-7201
http://www.bdo.ca
Courrier électronique: gchaput@winnipeg.bdo.ca

Nos professionnels:

Michelle Boris, CA	Collin LeGall, CMA, CIP
Eugene Brokopiw, CA	Lucile Legal-Griffiths, CA
Bruce Caplan, CA, CIP	Travis Leppky, CA, CISA
Arthur Chaput, CA, CFP	Henri Magne, CA
Gilles Chaput, FCA	Mona Marcotte, CA
Raymond Desrochers, CA,CFE	Elizabeth Maw, CA
Pamela Dupuis, CA	Russell Paradoski, CA, CFE
James Doer, CA, CFP	Georges Picton, CGA
Patrick Groening, CA	Jennifer Pyzer-Whetter, CA
Lucien Guenette, CA	Marc Rivard,CA
Chris Kauenhofen, CA (en stage)	Mark Wong, CA (en stage)

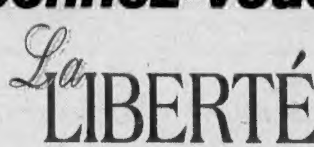
BDO DUNWOODY SRL est une société en nom collectif à responsabilité limitée enregistrée en Ontario.

Procurez-vous un exemplaire aux endroits suivants:

La LIBERTÉ

À nos bureaux de la Maison franco-manitobaine
383, boul. Provencher
Centre culturel franco-manitobain
340. boul. Provencher
Marion Grocery
237, rue Bertrand
Librairie La Boutique du Livre
315, rue Kenny
Dépanneur Provencher
174, boul. Provencher
Hôpital Saint-Boniface
Boutique de souvenirs
IGA Provencher
390, boul. Provencher
Librairie À la page
200, boul. Provencher
Turbo - Saint-Boniface
230, rue Marion
Amber Auto Service • *Sainte-Anne*
617, rue Traverse
Esso • *Parc Windsor*
192, Archichald
Chapters • *Centre Saint-Vital*
Shell Service
350, chemin Sainte-Anne
Pharmacie St-Pierre • *Saint-Pierre-Jolys*
Lorette IGA • *Lorette*
Petro-Canada • *Lorette*
Saint-Adolphe Esso • *Saint-Adolphe*
Le Dépanneur • *La Broquerie*
Épicerie Coulombe • *Saint-Malo*

Abonnez-vous à



La LIBERTÉ

OPTIONS OFFERTES

	Au Manitoba	Ailleurs au Canada
1 an	28, 50 $ ☐	32,10 $ ☐
2 ans	51,30 $ ☐	58,85 $ ☐

Oui je m'abonne dès aujourd'hui!

Nom: ______________________
Prénom: ______________________
Adresse: ______________________
____
Ville: ______________________
Province: ______________________
Code postal: __________ Téléphone: __________
Je choisis de payer par:
Visa: __________ MasterCard: __________
(inscrire le numéro de votre carte et la date d'expiration)

Chèque ou mandat poste:
(libellez votre chèque ou mandat de poste à l'ordre de La Liberté)
C.P. 190, 383, boulevard Provencher, Saint-Boniface (Manitoba) R2H 3B4